

ÉDITO : 2011, L'ANNEE DE LA REFORME	page 3
2011, UNE ANNEE D'EVOLUTION STRUCTURELLE	page 5
Un nouveau Conseil d'administration, plus resserré et réactif	page 5
Une nouvelle organisation, plus transversale et lisible	page 6
Un nouvel organigramme, plus holistique et mobilisateur	page 7
2011, UNE ANNEE D'OPTIMISATION FINANCIERE	page 9
Des recettes améliorées	page 9
Des dépenses rationalisées	page 10
Des économies réalisées	page 11
Garantir l'avenir	page 13
2011, UNE ANNEE D'INTERVENTION RENFORCEE	page 15
Des priorités activement soutenues	page 15
Privilégier le qualitatif	page 16
Aider tous les acteurs, servir la chaîne dans son ensemble	page 17
Un engagement durable au sein des territoires	page 19
2011, LA CREATION	page 21
Libérer les talents des auteurs et des traducteurs	page 21
Appuyer l'exigence de qualité des éditeurs de livres et de revues	page 24
Accompagner les métiers et leur concertation	page 27
2011, LA DIFFUSION	page 29
Une contribution évolutive à la vie de la librairie	page 29
Réadapter l'aide aux bibliothèques	page 31
2011, LA PROMOTION	page 33
Mailler le territoire grâce à la vie littéraire	page 33
Garantir les structures et les événements nationaux	page 34
Réviser certains modes d'intervention	page 35
Médiatiser les mondes et les métiers du livre	page 36
2011, LE NUMERIQUE	page 37
Distinguer le patrimonial et le marchand	page 37
Affiner l'économie numérique	page 37
Permettre l'expérimentation et l'innovation	page 38
2011, L'INTERNATIONAL	page 39
Une action permanente, continue, transversale	page 39
Stimuler les échanges et la solidarité	page 40
Un programme de traduction massive pour les sciences humaines	page 41
2011, UNE MAISON DU LIVRE POUR TOUS	page 43
ANNEXES Interventions CNL 2009-2011 ; Répartition géographique des aides	page 45

Cette année 2011, une fois de plus tous les chiffres l'indiquent, le livre a prouvé qu'il est et qu'il entend demeurer la première industrie culturelle de France. Un certain sentiment d'inquiétude se fait jour néanmoins quant à l'avenir, nourri de sentiments divers mais aussi contradictoires. L'émergence du numérique, qui annonce la dématérialisation des modes de production, d'information et de consommation, l'aggrave.

Pour autant, il ne saurait y avoir de fatalité là où il est une volonté.

C'est de cette volonté dont atteste l'existence du CNL, inséparable de l'innovation radicale qu'a constituée la formation du ministère de la Culture et de l'affirmation continue de l'exception culturelle française.

Alors que s'achève le cycle industriel de massification et de mécanisation des biens culturels entamé aux Temps modernes et que le monde du livre doit se réformer pour faire face aux nouveaux défis qui résultent de cette mutation, l'Etat, avisé, a engagé le CNL sur la voie de la réforme afin qu'il puisse remplir sa mission de manière renouvelée.

C'est de la mise en œuvre de cette réforme, décrétée en 2010, dont témoigne le présent rapport d'activité portant sur l'année 2011. Une réforme qui n'a d'autre sens, pour les personnels du CNL, que de toujours mieux servir le monde du livre, la totalité de la chaîne et l'ensemble de ses acteurs, dans la recherche constante de l'équité, de la qualité et de la diversité.

Que toutes celles et ceux qui ont promu, accueilli, accompagné cette réforme trouvent ici l'expression de notre gratitude.

Car, par là, et avec eux, le CNL s'est résolument inscrit dans le contexte de l'administration du livre ainsi qu'elle a été rénovée et à laquelle il doit désormais contribuer en développant son action propre en complémentarité des autres actions du ministère de la Culture et de la Communication comme des différentes administrations, institutions, collectivités territoriales, et des organismes professionnels concernés.

Réorganisation des services en quatre départements, mise en œuvre d'un nouvel organigramme avec de nouvelles typologies de fonctions, entrée en vigueur pour la première fois d'un contrat de performance, mise en avant des champs prioritaires tels que l'international, la numérisation, la librairie, systématisation des conventionnements et des audits, développement de partenariats audiovisuels promouvant les métiers du livre, lancement d'études prospectives, séminaires de travail avec les autres instances, publiques ou associatives, œuvrant au service du livre : tels ont été les grands chantiers poursuivis au cours de cette année 2011 qui aura été de plein exercice pour la nouvelle gouvernance du Centre et le nouveau Conseil d'administration.

Tout en menant ces chantiers qu'appelait la réforme de son statut, lui accordant, à l'instar des autres établissements publics, une autonomie consolidée, le CNL n'en a pas moins poursuivi, avec dynamisme, l'ensemble de ses missions.

Ce rapport montre en effet une activité constante dans les secteurs traditionnellement dévolus au Centre ainsi qu'une attention soutenue pour les domaines innovants. Il marque également la volonté de faire de l'hôtel d'Avejan une maison du livre ouverte à tous. C'est pourquoi nous sommes heureux de le partager avec vous.

Jean-François Colosimo

Le CNL se devait de retranscrire le statut renouvelé que l'État lui a conféré en 2010 en révisant sa propre structure et son propre fonctionnement. Ce qui a été fait, sous l'égide du nouveau Conseil d'administration, par l'adoption, de conserve avec le personnel, d'une nouvelle organisation et d'un nouvel organigramme. Ce train de réformes a ainsi accompagné l'application du Contrat de performance que le CNL a conclu avec sa tutelle, le ministère de la Culture et de la Communication représenté par la Direction générale des médias et des industries culturelles (DGMIC), et sur lequel, il faut le souligner, les deux parties se sont très rapidement entendues.

Le mouvement devrait se poursuivre avec l'adoption d'un système de gestion performant et dématérialisé ainsi qu'un toilettage de l'appareil des commissions et comités. De larges réflexions ont d'ores et déjà été entamées à cet effet.

De surcroît, le rapport de la Cour des comptes portant sur la période 2002-2010 qui est actuellement en cours de finalisation ne manquera pas, sur ce point comme sur d'autres, de se montrer précieux. Le parachèvement de cette suite d'adaptations et rénovations, concrétisant la réforme, a été fixé l'horizon de 2012.

Un nouveau Conseil d'administration, plus resserré et réactif

C'est en 2011 que le nouveau Conseil d'administration, institué par la réforme de statut de 2010, a procédé à sa première année de plein exercice. Réunissant six représentants de l'État et quinze représentants du monde du livre, ce Conseil a pour vocation et ambition d'assurer un dialogue fécond entre les pouvoirs publics et les acteurs privés. À preuve que, en 2011, toutes les délibérations du Conseil ont été adoptées à l'unanimité.

Sous la présidence de Jean-François Colosimo, président du CNL, il comprend :

- Six représentants de l'État

Le secrétaire général du ministère chargé de la Culture ou son représentant,
Valérie Vesque-Jeancard, Secrétaire général adjoint

Le directeur général des médias et des industries culturelles au ministère chargé de la Culture ou son représentant
Laurence Franceschini, Directeur général

Le directeur du budget au ministère chargé du Budget ou son représentant
Christelle Jacquemet, Adjointe au chef du bureau BJM, Direction du budget

Un représentant du ministre chargé de l'Enseignement supérieur
Michel Marian, Chef de la mission de l'information scientifique et technique et du réseau documentaire, ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Un représentant du ministre chargé de l'Éducation nationale
Xavier Turion, Chef du service des enseignements et des formations, Adjoint au directeur général de l'enseignement scolaire

Un représentant du ministre des Affaires étrangères
Delphine Borione, Directrice de la politique culturelle et du français, ministère des Affaires étrangères et européennes

- Quinze personnes désignées, en raison de leur compétence dans le domaine des activités littéraires et des professions du livre, par un arrêté du ministre chargé de la Culture, pour un mandat de trois ans renouvelable

Cinq éditeurs

Danielle Dastugue, Présidente du conseil de surveillance d'Actes Sud
Francis Esménard, Pdg des Éditions Albin-Michel
Antoine Gallimard, Pdg des Éditions Gallimard, Président du Syndicat national de l'édition
Olivier Nora, Pdg des Éditions Fayard et des Éditions Grasset et Fasquelle
Sabine Wespieser, Gérante de Sabine Wespieser Éditeur

Deux libraires

Benoît Bougerol, Libraire à Rodez, président du Syndicat de la librairie française,
Ariane Tapinos, Libraire à Bordeaux

Deux bibliothécaires

Pascal Wagner, Président de l'Association des bibliothécaires français
Corinne Sonnier, Responsable BDP des Landes

Six personnalités qualifiées dans le domaine de la création, de l'édition, de la diffusion du livre, des nouvelles technologies et des services numériques, parmi lesquelles trois auteurs au moins dont un traducteur

Michel Crépu, Écrivain, critique littéraire, rédacteur en chef de la *Revue des Deux Mondes*
Agnès Desarthe, Écrivain, traductrice
Xavier Patier, Écrivain, directeur de l'information légale et administrative
Bruno Patino, Rapporteur sur le numérique, Dg délégué à France Télévisions
Robert Solé, Écrivain, journaliste, directeur du *Monde des livres*
Chantal Thomas, Écrivain, directrice de recherches au Cnrs, membre du jury du prix Fémina

- Un représentant du personnel
Florence Daguenet (suppléante : Mme Dominique Adrian)

En présence de Jean-Claude Bologne, Président de la Société des Gens de lettres.

Une nouvelle organisation, plus transversale et lisible

Suite à la réforme de 2010, le CNL a réorganisé ses services, qui comptaient jusque-là une dizaine de bureaux, en quatre départements : Création, Diffusion, Relations extérieures et Affaires générales.

Le premier principe suivi a été celui de la distinction usuelle entre les contenus et les contenants, les messages et les vecteurs. Les bureaux traitant des auteurs, traducteurs, éditeurs ainsi que des ouvrages et des revues ont été regroupés au sein du département de la Création ; ceux afférents aux libraires et bibliothécaires, au sein du département de la Diffusion. Selon le second principe, reposant sur la distinction *ad extra* et *ad intra*, les services de la communication et de la vie littéraire (salons et manifestations) ont été rassemblés au sein du département des Relations extérieures ; ceux internes au sein du département des Affaires générales.

Ont été également instaurées quatre cellules de coordination travaillant avec ces quatre départements et directement rattachées à la direction, chacune représentant un champ prioritaire pour l'établissement : Action territoriale, International, Numérique et Prospective.

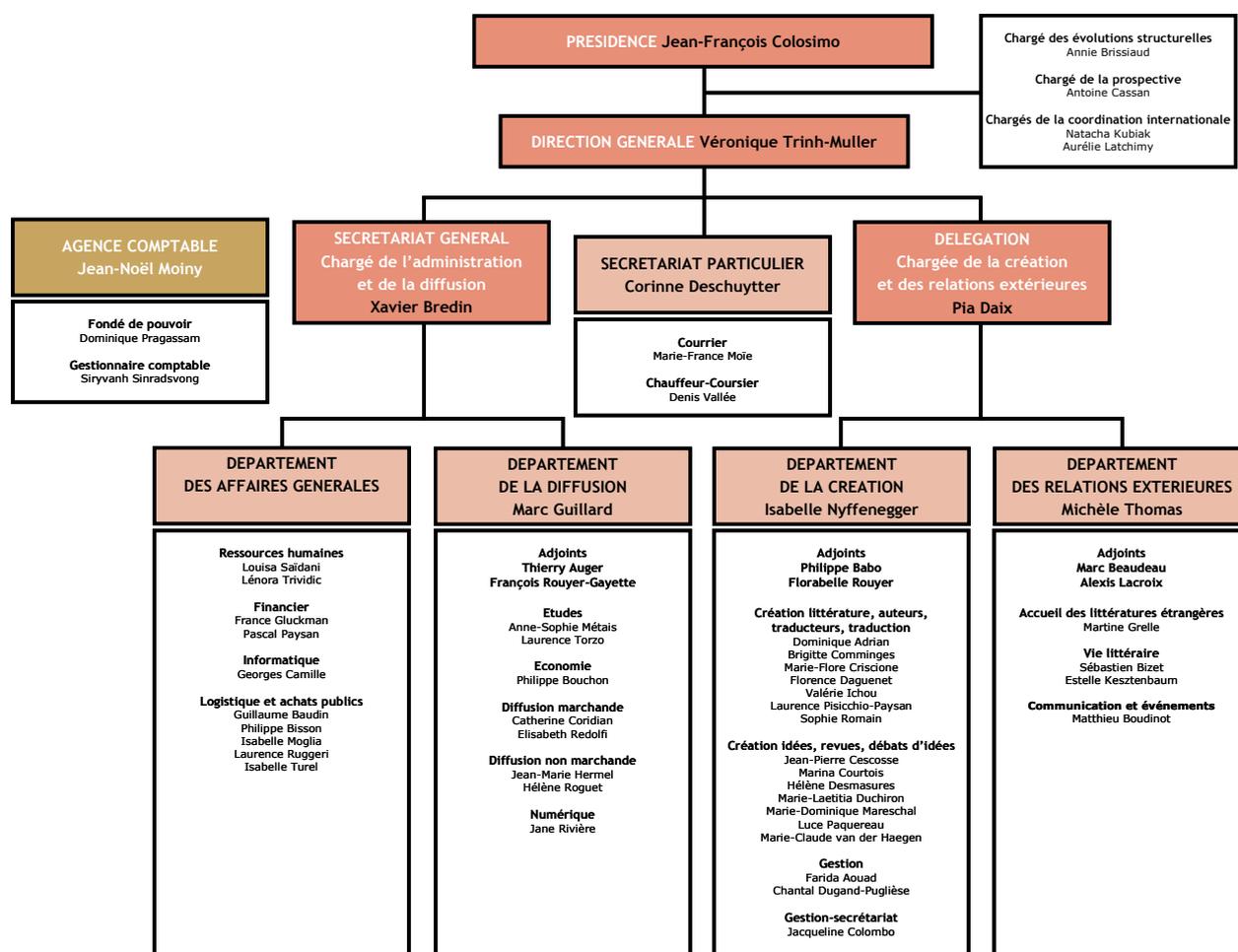
Cette réforme dans la réforme a ainsi pour but d'assurer une meilleure transversalité en interne et une meilleure lisibilité en externe de l'activité globale de l'établissement.

Un nouvel organigramme, plus holistique et mobilisateur

La force d'un établissement, ce sont ses agents. Celles et ceux du CNL ont toujours constitué des équipes dédiées au service du livre. Ils ont accepté et adopté ce nouvel organigramme, également doté de nouvelles typologies de fonctions, car il entérine leur expérience tout en favorisant leur mobilité. La direction, de son côté, a largement privilégié la promotion interne aux postes de responsabilité.

Outre la mise en œuvre fin 2010 d'un référentiel de gestion et de rémunération rénové pour les personnels contractuels d'établissement, harmonisé avec les pratiques générales du ministère de la Culture, le CNL a demandé en 2011 aux ministères de tutelle, le transfert des emplois qui restent du ressort de ce dernier afin de pouvoir mener une politique de ressources humaines plus homogène et plus équitable.

Ainsi se manifeste de façon convergente une volonté renouvelée d'aller toujours plus à la rencontre, de manière organique, des publics concernés.



2011, UNE ANNEE D'OPTIMISATION FINANCIERE

En 2011, le CNL maximalise ses revenus et systématise ses dépens en présentant le plus fort bilan de son histoire. Cette optimisation permet du même coup une normalisation du budget et de l'activité qui prend valeur de référent.

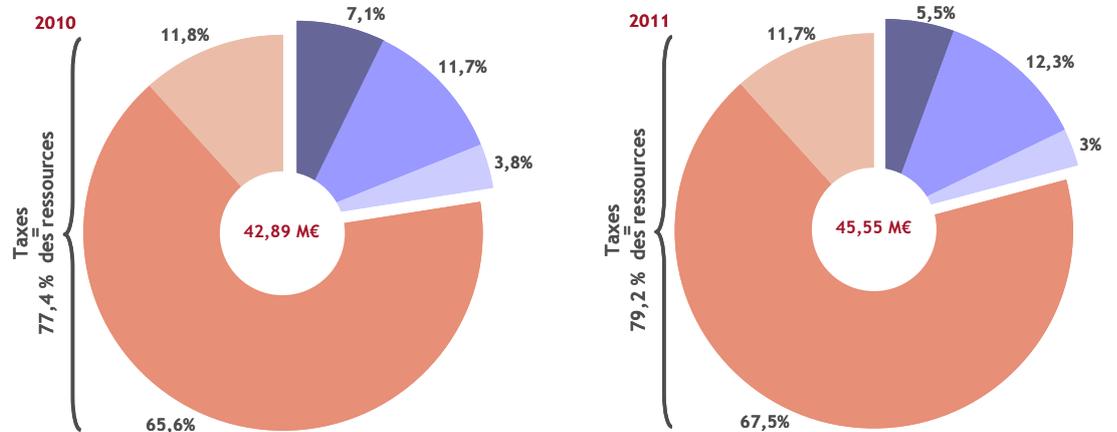


- Subventions
- Autres recettes
- Remb. prêts alloués
- Produit taxes nettes

✓ évolution globale 2010-2011 : + 2,66 M€ ; + 6,20 %

✓ évolution produit des taxes nettes 2010-2011 : + 2,87 M€ ; + 8,65 %

Des recettes améliorées



- Subventions, participations
- Autres recettes
- Remboursements des prêts alloués

- Taxe appareils de reproduction et d'impression
- Taxe édition

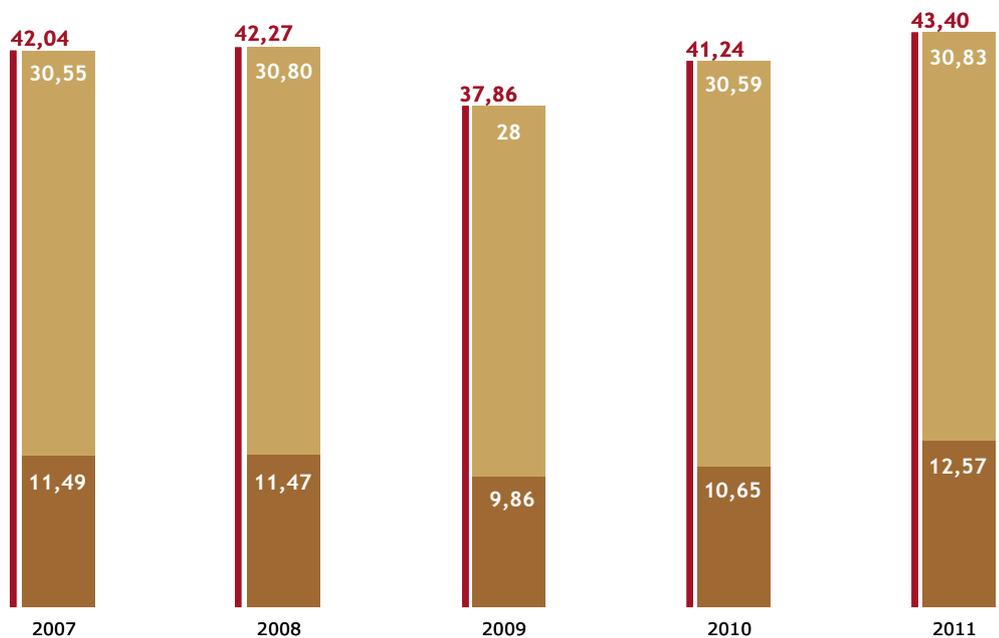
Comparativement à 2010, les recettes passent de 42,89 M€ à 45,55 M€, enregistrant une croissance de +6,2%, soit +2,66 M€.

Ces recettes proviennent à 79 % de deux taxes, soit 36,06 M€, suivant une courbe tendancielle déjà ancienne à la concentration et qui se continue ici (+ 2 points). La première de ces taxes, portant sur l'édition (0,2% des CA excédant 76 300 €), atteint 5,32 M€, marquant une augmentation conjoncturelle de 5,6 % (soit +0,28 M€) en raison des bons résultats de la filière sur l'exercice. La deuxième, portant sur les appareils de reproduction et d'impression, bénéficie d'une amélioration structurelle de 9,2 % (soit + 2,59 M€) sous l'effet du relèvement de son taux, à partir de 2010, de 2,25 % à 3,25 % : elle atteint ainsi 30,74 M€, chiffre qui doit être considéré en toute hypothèse comme indicatif du plafond supérieur de rendement.

En cumul, les deux taxes présentent un accroissement de 8,6 % (soit +2,87 M€), à quoi il faut ajouter le renchérissement marginal et circonstanciel du poste afférent aux autres recettes (+12 %, soit +0,60 M€). Deux postes sont à la baisse : les remboursements de prêts accusent un recul, là encore tendanciel (-17,1 %, soit -0,28 M€), consécutif à la substitution progressive, entamée en 2006 et achevée en 2010, de la subvention au prêt hors le soutien aux entreprises ; les subventions et participations enregistrent un écart similaire (-17,4 %, soit -0,53 M€), en raison d'un effort analogue de rationalisation.

En d'autres termes, la forme majoritaire de financement de l'établissement se révèle exemplaire en ce qu'elle garantit la stabilité des moyens d'action du Centre.

Des dépenses rationalisées



- Total dépenses
- Total actions
- Total charges

- ✓ évolution globale dépenses 2010-2011 : + 2,16 M€ ; + 5,24 %
- ✓ évolution actions 2010-2011 : + 0,24 M€ ; + 0,8 %
- ✓ évolution fonctions supports 2010-2011 : +1,92 M€ ; +18 %

En 2011, comparativement à 2010, les dépenses du CNL passent de 41,24 M€ à 43,40 M€, marquant une croissance de +5,2 %, soit +2,16 M€. Cette évolution doit cependant être appréciée hors provisions (4,93 M€ en 2010, 5,94 M€ en 2011, soit un écart de +1,01 M€ et une évolution de 20,49 %) car elle s'établit alors à 3,2 %, soit +1,15 M€, passant de 36,31 M€ à 37,46 M€).

De surcroît, cette évolution doit être décomposée et analysée. Parmi les postes en hausse, ce sont les provisions (+ 20,49 %, soit +1,01 M€) ainsi que les remboursements de trop-perçu sur la taxe de reprographie (+1283,3 %, soit +1,54 M€) qui expliquent le différentiel, tandis que l'augmentation des dépenses de personnel reste limitée (+2,76 %, soit +0,09 M€), eu égard au contexte de restructuration occasionnée par la réforme ainsi qu'au délai de remplacement de postes affectés par le ministère, qui demeurent longtemps vacants et que l'établissement doit remplacer par recours à des CDD sur ses crédits propres (+2,76 %, soit +0,09 M€).

De la même façon, parmi les postes à la baisse, la diminution des prêts (-66,67 %, soit - 1,04 M€) tient, outre à l'attrition conjoncturelle des demandes ordinaires, à l'absence d'octroi exceptionnel sur demande du ministère d'un prêt de 0,5 M€ à 1001libraires.com, qui pesait sur l'exercice 2010. Parallèlement, en vertu d'une politique volontariste de contrôle, les frais de fonctionnement courant enregistrent, eux-aussi, une diminution notable (-31,36 %, soit - 0,69 M€).

En d'autres termes, la gestion de l'établissement est résolument orientée vers le renforcement de sa capacité d'intervention.

Des économies réalisées

En matière de charges de fonctionnement, des efforts particuliers ont été faits. Ainsi, la plupart des postes d'achats ont bénéficié d'économies sensibles. Une politique de non reconduction de marchés en cours en 2010 et 2011 et de relance de nouveaux appels d'offre ont permis d'obtenir des tarifs plus avantageux, grâce à un travail plus fin sur les cahiers des charges élaborés.

Un appel d'offre réalisé en 2011 a permis de réduire les prix unitaires de conception graphique et de diminuer ce poste. Les frais de traiteur pour les réceptions organisées sur le stand du CNL au Salon du livre ont également fortement diminué, grâce à un changement de prestataire. Par ailleurs, pour les événements organisés au CNL et les repas de commission, l'établissement fait appel à un traiteur du quartier (après appel d'offre), solution qui allie souplesse et prix modérés. Le routage est en forte baisse, du fait d'envois en nombre plus limités et de transports de plis, essentiellement à Paris et en région parisienne, assurés par le coursier de l'établissement. Le poste impression est, quant à lui, atypique en 2011, l'établissement ayant publié et largement diffusé un rapport d'étude sur la traduction, renchérissant ainsi les coûts d'impression.

	2008	2009	2010	2011	Evol. 08/11
Conception graphique	91 521 €	83 986 €	49 664 €	74 632 €	-18 %
Zadig			44 431 €		
Bleu T				74 632 €	
Atelier avec vue	91 521 €	83 986 €	5 233 €		
Impression	108 315 €	1 399 €	20 145 €	106 287 €	-1,8 %
Repro Service Bureau				6 399 €	
Bergame Print				15 260 €	
Edgar	86 825 €			84 628 €	
De Montligeon	21 490 €	1 399 €	20 145 €		
Grafik Plus					
Routage	63 273 €	57 005 €	60 833 €	24 855 €	-59 %
Inter Routage	63 273 €	57 005 €	60 833 €		
Koba				24 855 €	
Traiteur	48 810 €	65 428 €	42 089 €	31 973 €	-34 %
Duval Traiteur	48 810 €	65 428 €	42 089 €		
Paris Traiteur				31 973 €	

Des économies ont également été réalisées en matière de dépenses de fluides et de maintenance. Il suffit d'observer l'évolution de ces charges qui ont diminué entre 2010 et 2011 de 5 %, malgré une hausse tarifaire de l'énergie, le coût des fluides au m² passant de 38,38 € en 2010 à 35,78 € en 2011. De même, le coût de la maintenance et de l'entretien au m² (contrat de nettoyage, contrat de maintenance des installations) passe de 22,28 € en 2010 à 19,58 € en 2011.

Une compression des frais de réception et un développement des déplacements

Enfin, l'évolution des frais de réception et de déplacement et de réceptions, sur une période longue et en prenant en considération les variations de l'activité montre une compression des frais de réception et un développement des frais de déplacements, donc un meilleur lien de la dépense à l'activité.

Comptes 625	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Évol. 06/11
62561-Missions voyages personnel	40 563 €	48 247 €	62 400 €	38 484 €	51 333 €	62 755 €	54%
62562-Déplacements membres commissions	30 083 €	30 150 €	30 260 €	31 337 €	35 434 €	30 947 €	2,8%
62562-Déplacements pers ext manifestations	82 468 €	48 911 €	61 047 €	34 345 €	73 061 €	108 864 €	32%
Total déplacements	153 114 €	127 308 €	153 707 €	104 166 €	159 828 €	202 566 €	32%
62571-Réceptions commissions	19 455 €	24 183 €	26 712 €	35 018 €	35 923 €	44 934 €	130%
62572-Autres réceptions	108 416 €	120 338 €	83 602 €	89 055 €	66 624 €	82 669 €	-24%
Total des réceptions	127 871 €	144 521 €	110 314 €	124 073 €	102 547 €	127 603 €	-0,2%
TOTAL COMPTE 625	280 985 €	271 829 €	264 021 €	228 240 €	262 375 €	330 169 €	17,5%

données comptes financiers et tableau de gestion

2006,2007,2008 : Salon du livre, Lire en fête et Belles étrangères

2009 : Salon du livre et Belles étrangères

2010 : Salon du livre, À vous de lire et Belles étrangères (Colombie)

2011 : Salon du livre (auteurs nordiques), À vous de lire et Arménie-Arménies

La réforme de l'établissement, impliquant pourtant la présence d'un président à plein temps et une activité développée, a eu pour effet de réduire les frais de réception (hors repas commission) de près de 25 %. Les déplacements des personnels ont, eux, augmenté de 54 % entre 2006 et 2011, traduisant ainsi la volonté affirmée du CNL d'aller à la rencontre des acteurs du livre en région et afin de mieux appréhender les réalités du terrain.

Garantir l'avenir

Pour autant, l'optimisation des ressources et des consommations que présentent ces tableaux, qui est réelle, doit être tempérée en termes de projection.

D'une part, le rendement actuel de la taxe sur la reprographie ne fait que compenser le manque à gagner des dernières années et, à l'instar de celle de l'édition, se révèle fragile au regard des nouveaux modes de consommation.

D'autre part, plusieurs postes réclament une stabilisation : la menace récurrente des remboursements du trop-perçu pour ce qui est de la taxe « reprographie-impression » engage le CNL à en sécuriser la perception de concert avec les autorités de l'État qui en ont la charge ; l'extinction des prêts à la publication invite à dynamiser les prêts aux entreprises afin de continuer à diversifier les flux d'abondement.

Enfin, la reconduction des transferts de fonds afférents aux transferts de compétences relatifs au BIEF (2,64 M€), à l'ADELIC (260 000 €) et à l'AILF (48 200 €) que le ministère de la Culture et de la Communication a opérés vers le Centre en 2009 et qui représentent un montant annuel d'aides de 2,9 M€, soit 7,5% du budget global de l'établissement, ne peut être considérée comme acquise sur le long terme.

Autrement dit, garantir durablement ses ressources demeure un objectif prioritaire pour le CNL, notamment par la suppression ou relèvement dès que la conjoncture le permettra, le plafonnement qui a été introduit lors de la préparation du budget 2012.

Chiffres-clés

4 domaines d'intervention :
création, édition (production), diffusion (marchande et non marchande), promotion

plus de 30 dispositifs d'aide

71 emplois (équivalent temps plein)

près de 300 experts répartis en 21 commissions et comités

4 580 demandes d'aide hors labellisations et agréments
(183 demandes de labels et agréments : 88 demandes « LIR », 55 demandes « LR »,
40 demandes « LRE »)

2 999 aides allouées
(97 labels et agréments attribués : 46 « LIR », 24 « LR », 27 « LRE »)

43,4 M€ en dépenses,
dont 29,3 M€ consacrés aux interventions (subventions & prêts), soit 68 %

45,5 M€ en recettes, dont 36 M€ issus des taxes, soit 79 %

Des priorités activement soutenues

International : 6,05 M€ pour 673 aides
(+ 0,79 M€ sur conventions et projets spécifiques, soit un total de 6,84 M€)

Numérique : 10,13 M€ pour 161 aides

Librairies : 2,56 M€ pour 422 aides librairies francophones à l'étranger comprises
(hors attribution labels LIR et LR)

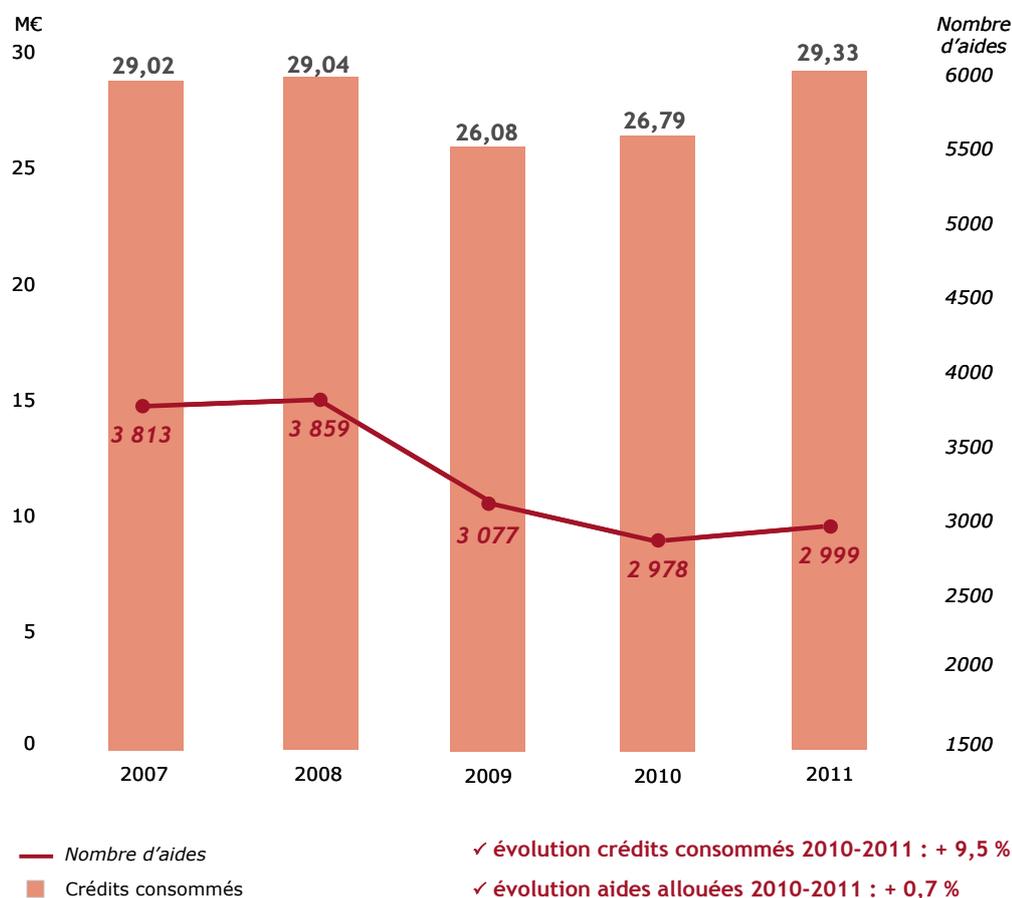
Trois champs prioritaires, qui correspondent aux orientations majeures de la politique du ministère, se distinguent. Ce sont l'international, le numérique, la librairie. Chacun d'entre eux représente un carrefour de pratiques dans le présent de même qu'un point névralgique pour l'avenir et a connu, à ce titre, un développement significatif en 2011, tant en termes de dispositifs et d'initiatives que de budgets, afin de renforcer l'effet levier de l'établissement sur la totalité de la chaîne du livre.

Pour ce qui est de l'international, qui agrège 25 % du CA de l'édition française, l'action du CNL, hors les soutiens classiques (extra et intraduction, bourses aux traducteurs, rencontres interprofessionnelles, etc.), s'est déployée dans trois directions : l'information sur le monde français du livre par la création du portail unitaire FranceLivre afin d'offrir un guichet unique ; la diffusion du modèle français du livre et de l'ingénierie culturelle du CNL par le conventionnement avec des institutions étrangères analogues afin de favoriser une attitude commune face à l'essor des multinationales de distribution ; la coopération en cas de situations de crise afin de manifester de manière circonstanciée la solidarité du livre français envers des partenaires historiques dans le cadre d'interdépendance que créent les échanges globalisés.

Pour ce qui est du numérique, l'action du CNL se doit d'être prépondérante, le relèvement de ses ressources ayant eu pour but affiché d'en accroître le financement. L'année 2011 a été consacrée à réorganiser ce soutien par la distinction entre les comités patrimonial d'un côté, marchand de l'autre, et à innover afin de suivre les évolutions constantes de secteur, en adaptant les dispositifs existants, en créant de nouveaux dispositifs, et en permettant, par le biais de conventions, l'ouverture d'un volet expérimental qui correspond dans les faits à un budget de recherche et développement afin que les acteurs français du livre, dans leur ensemble et selon toutes les catégories, ne perdent pas en compétitivité dans un domaine particulièrement concurrentiel.

Pour ce qui est de la librairie, outre les aides constantes aux libraires eux-mêmes et à leurs organisations professionnelles, outre également une nette augmentation budgétaire, particulièrement dans le cadre du dispositif VAL, le CNL, en 2011, a été le soutien prédominant, dans le temps et en valeur, des premières Rencontres nationales de la librairie organisées par le SLF. En sa qualité de financeur de PL2I/1001libraires.com, il a aussi apporté son concours actif à la refonte, devenue nécessaire, de ce portail. Administrant pour le compte du ministère les labels LIR et LR, il a entamé, toujours en 2011, une campagne de sensibilisation au sein des territoires afin de faciliter leur reconnaissance et mise en œuvre. Enfin, le CNL a jeté, cette même année, les fondations d'un outil d'observation et d'analyse des librairies et de leur environnement, à partir des données accumulées grâce à son soutien de près de 700 librairies françaises. Ce projet devrait entrer en phase opérationnelle fin 2012. Ces différents programmes montrent l'engagement résolu du CNL dans la défense de la librairie indépendante, de référence et de qualité, môle de l'exception culturelle que la France promet.

Privilégier le qualitatif

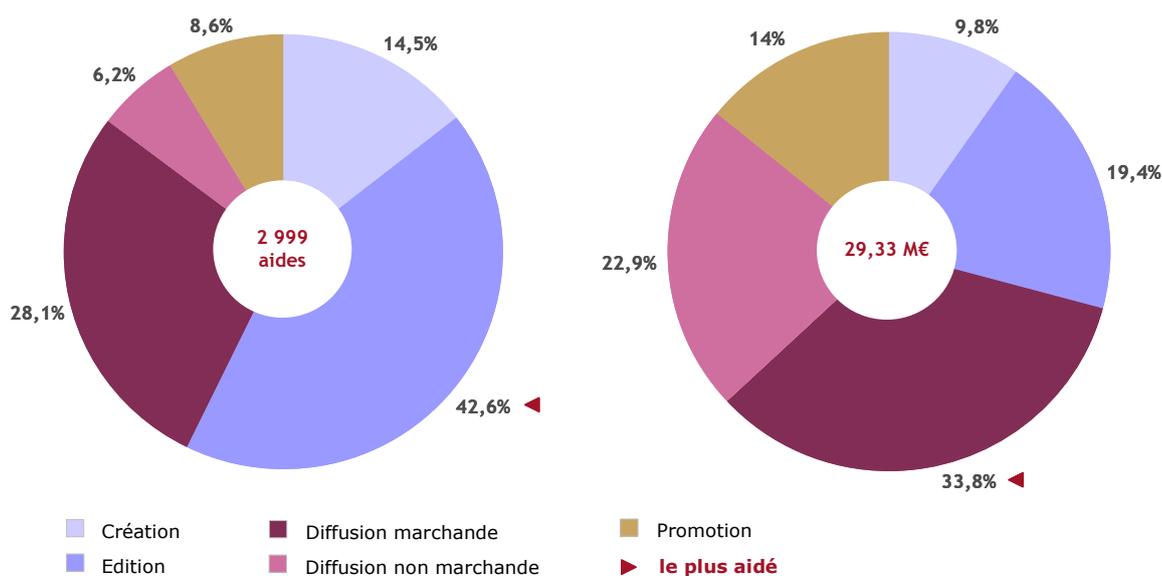


La lecture de ce comparatif se voit complexifiée de quelques variations inégales dans le temps, dues pour l'essentiel à divers mouvements d'attribution entre l'administration centrale et l'établissement qui sont désormais stabilisés. Ainsi, pour ce qui est des subventions aux organisations professionnelles intégrées à ce tableau, il faut noter que le CNL a soutenu le SLF et l'INFL uniquement en 2009, soutient le BIEF, l'ADELIC, l'AILF depuis 2009 et la SGDL seulement depuis 2011.

À ces remarques près, les évolutions 2007-2011 n'en sont pas moins claires et suivent le principe édicté en début de cette période d'une sélectivité renforcée, visant à requalifier les aides afin d'éviter l'effet de « saupoudrage » souvent reproché au Centre dans les rapports officiels. Ainsi, en volume, les aides octroyées accusent une diminution de -21,3% (passant de 3 813 aides en 2007 à 2 999 en 2011, selon une courbe descendante constante), qui doit cependant être appréciée en regard de la contraction proportionnée des demandes (en recul de -12,1 %, de 5 210 en 2007 à 4 580 en 2011), preuve que le cercle vertueux fonctionne ainsi que le souligne la baisse corrélative du taux de satisfaction (ratio aides/demandes) de -7,7 points, passant de 73,2 % à 65,5 %, lequel rapproche le CNL d'établissements similaires tout en demeurant élevé en raison de la structuration particulière qui caractérise l'industrie culturelle du livre.

Cette valorisation qualitative n'est pas en conséquence une fin en soi, mais représente un appel à la bonification de la demande comme le montrent les indicateurs de 2011 comparativement à ceux de 2010 : le tassement relatif du taux de satisfaction de 2,2 points (passant de 67,7 % en 2010 à 65,5 % en 2011) doit être rapproché de la hausse, en volume, des demandes (+ 4,1 %, de 4 401 demandes en 2010 à 4 580 en 2011), ainsi que des aides accordées (+0,7%, de 2 978 aides en 2010 à 2 999 en 2011), mais surtout de leur nette augmentation en valeur de 26,79 M€ à 29,33 M€, soit +9,5 %. Le principe de sélectivité plus grande correspond bien, ainsi, à un processus de soutien renforcé.

Aider tous les acteurs, servir la chaîne dans son ensemble Répartition par domaines d'intervention



	Nombre de bénéficiaires 2011	Nombre d'aides 2011	Montant 2010 en M€	Montant 2011 en M€
Auteurs et traducteurs ¹	431	433	2,79	2,85
Editeurs hors revues ²	426	1 421	10,43	10,96
Revues ³	212	267	1,24	1,79
Organisateurs d'activités littéraires	234	259	4,18	4,12
Librairies ⁴	353	421	2,80	2,51
Bibliothèques ⁵	163	186	5,28	6,72
Divers diffusion ⁶	10	12	0,07	0,38
TOTAL	1 829	2 999	26,79	29,33

+ 97 labels et agréments (46 « LIR » ; 24 « LR » ; 27 « LRE »)

1- dont SGDL (Société des gens de lettres) : 1 aide de 0,01 M€

2- dont BIEF (Bureau international de l'édition française) : 1 aide de 2,64 M€

2- dont Politique numérique (numérisation de documents sous droits) : 85 aides pour de 2,46 M€ / conventions : 9 aides pour 1,11 M€

3- dont Politique numérique (convention éditeurs de revues) : 1 aide (CAIRN) de 0,67 M€

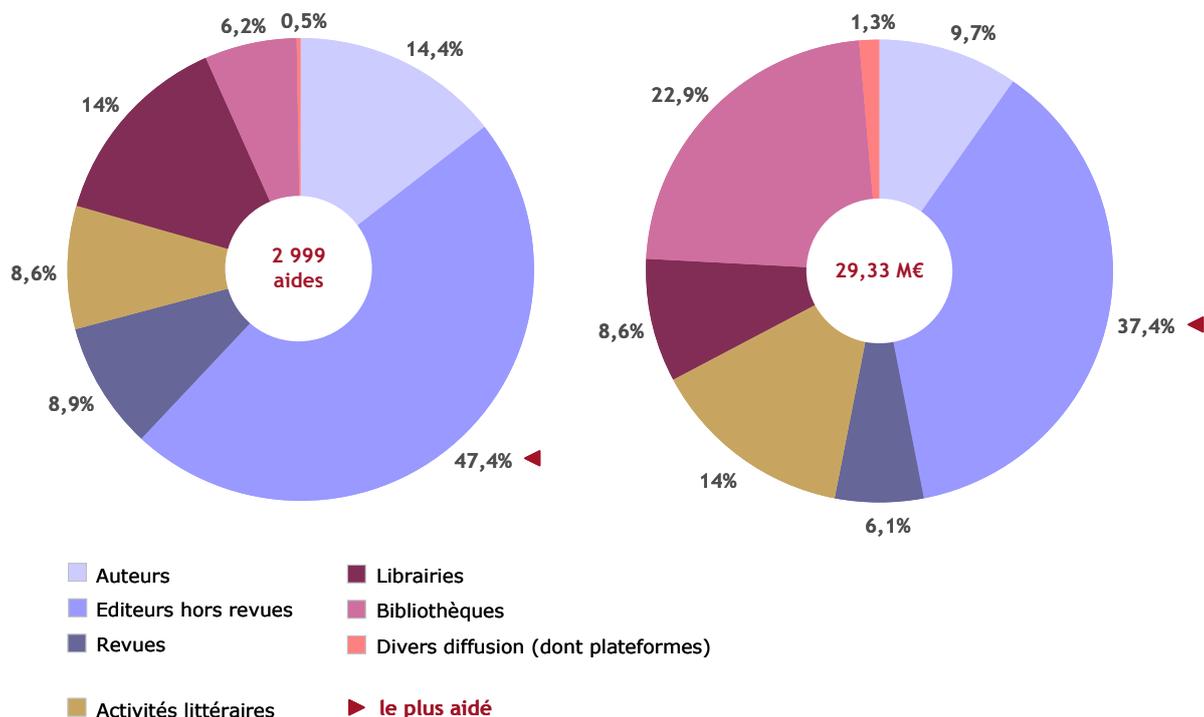
4- dont ADELCO (Association pour le développement de la librairie de création) : 1 aide de 0,26 M€

3- dont AILF (Association internationale des libraires francophones) : 1 aide de 0,05 M€

5- dont Politique numérique (BnF) : 24 aides pour 6 M€

6- dont Politique numérique (plateformes) : 11 aides pour 0,37 M€

Répartition par type de bénéficiaires



Comme on vient de le voir, la comparaison entre 2010 et 2011 montre une bonification de tous les indicateurs, qu'il s'agisse des demandes (de 4 401 à 4 580 en volume, soit +4,1 %), des aides accordées (de 2 978 à 2 999 en volume, soit +0,7 % ; de 26,79 M€ à 29,33 M€ en valeur, soit +9,5 %) et du taux de satisfaction, le renforcement de la sélectivité devant s'apprécier positivement dans ce cas (de 67,7 % à 65,5 %, soit -2,2 points).

Pour ce qui est de la répartition des aides au cours de l'année 2011, la comparaison entre les domaines d'intervention, mais aussi entre le nombre et les montants de ces aides par domaine montre également une volonté ciblée, proportionnée aux périmètres d'activité ainsi qu'aux enjeux culturels et économiques que présentent les secteurs concernés. Deux rapprochements entre volume et valeur suffiront ici à le montrer : si, en nombre d'aides, le domaine de l'édition est le plus soutenu (42,6 %) et se détache significativement des autres, y compris de celui de la diffusion marchande (28,1 %) qui arrive en deuxième position et supprime la diffusion non marchande figurant en dernière place (6,2 %), la proportion s'inverse pour ce qui est des montants alloués, la diffusion marchande arrivant première (33,8 %), suivie de la diffusion non marchande (22,9 %) alors que l'édition s'établit au troisième rang (19,4 %), cette inversion retranscrivant l'effet du nécessaire investissement dans le numérique afin d'anticiper les mutations en cours pour l'ensemble des métiers.

La répartition par domaines recoupe, dans les grandes tendances, celle par types de bénéficiaires avec plus d'équilibre toutefois dans le rapport entre volume et valeur. Hormis certaines variations singulières dues à des opérations uniques et circonstanciées, les variations générales et ordinaires laissent également voir une bonification entre 2010 et 2011.

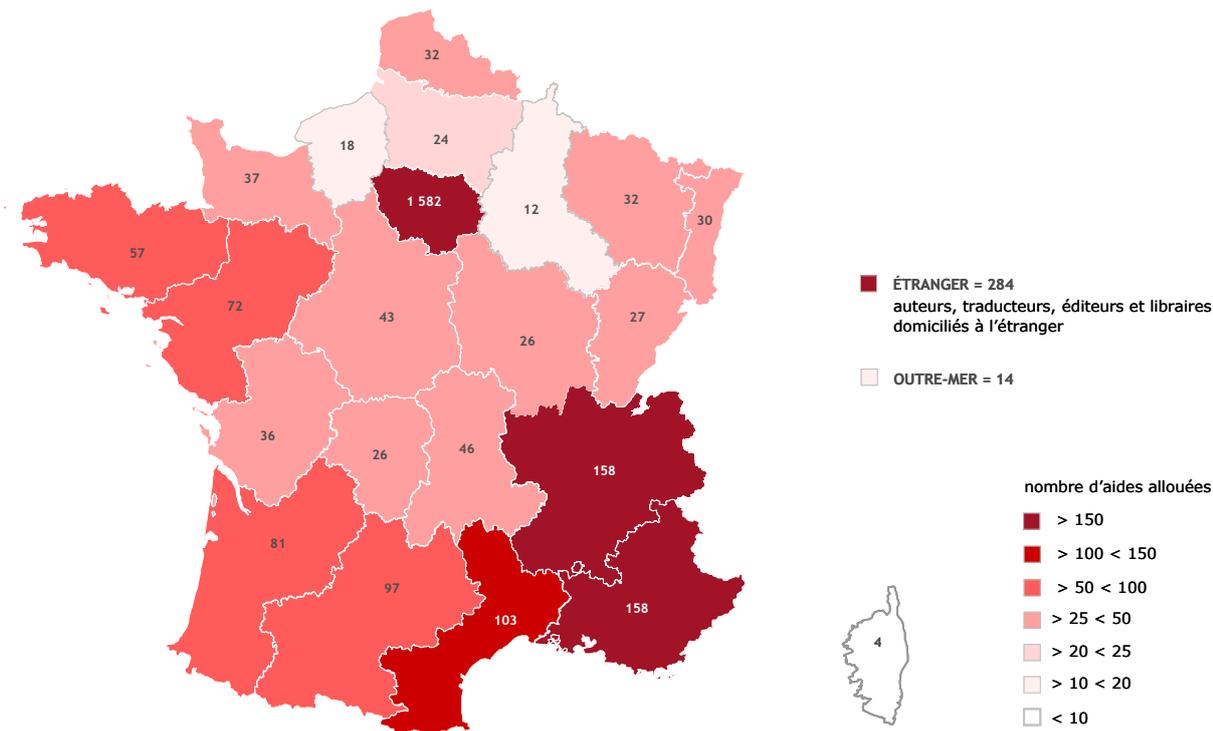
Certaines variations notables doivent en effet être recontextualisées. La baisse observable sur les librairies (de 2,80 M€ à 2,51 M€, soit -10,3%), n'est qu'apparente car elle résulte de l'absence du prêt exceptionnel de 500 000 € accordé en 2010 à PL2I/1001libraires.com, alors que ce prêt exclu, les librairies affichent en 2011 une hausse de 38 % en volume et de 24 % en valeur. Pareillement, la hausse observable sur les revues (de 1,24 M€ à 1,79 M€, soit +44,7%) provient de l'aide exceptionnelle allouée en 2011 au portail Cairn.info, par le biais d'une convention visant au développement de la diffusion des sciences humaines et sociales françaises à l'international.

Les autres variations significatives montrent un souci de meilleur accompagnement des bénéficiaires concernés. C'est le cas pour les auteurs et traducteurs (+2,2 %), ainsi que pour les éditeurs (+5,1 %) et plus particulièrement pour les bibliothécaires (+27,3 %), la campagne d'information menée en 2011 sur la réforme du dispositif adoptée en 2009 ayant permis de commencer à corriger une attrition tendancielle. La forte hausse en divers diffusion, remarquable en pourcentage (+421 %), mais plus modeste en montant (+0,31 M€), correspond pour sa part à un accroissement des demandes et à un soutien renforcé, en conséquence, aux plateformes dans le cadre de la politique numérique, visant à l'émergence d'une offre française complète dans ce domaine innovant.

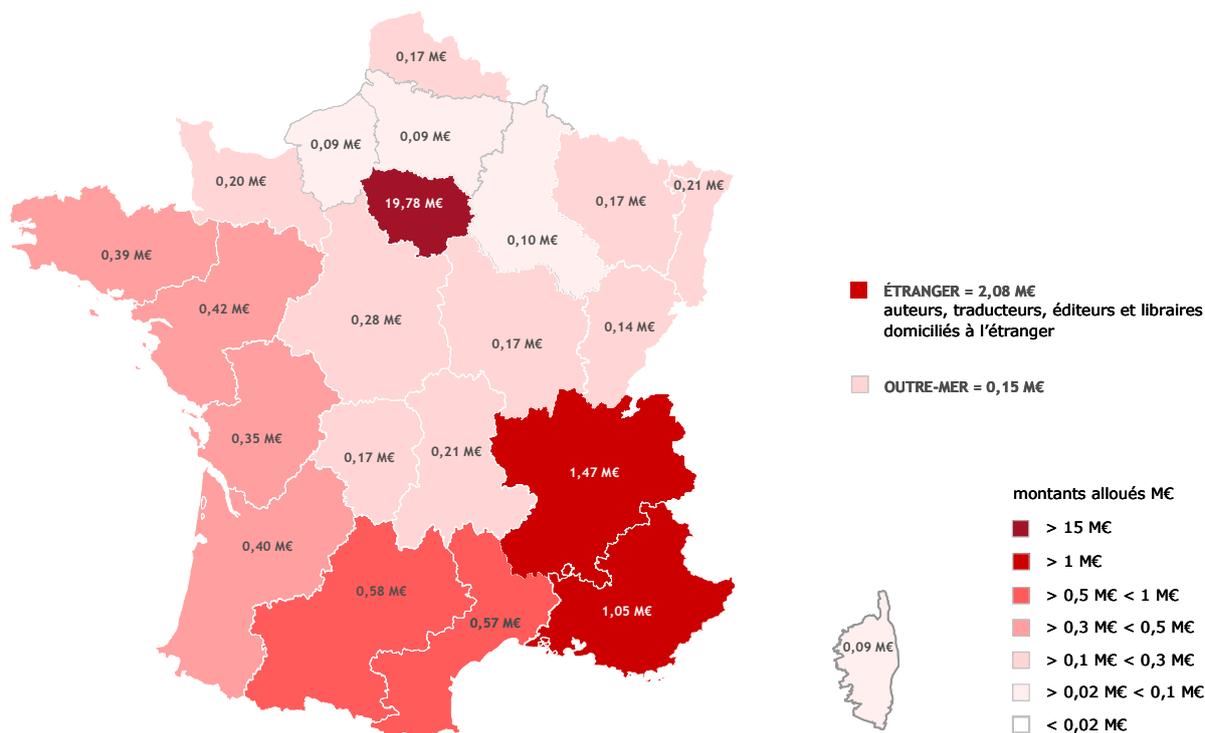
Un engagement durable au sein des territoires

L'action du CNL en région concerne l'entière chaîne du livre. Elle s'établit en complémentarité, en concertation et en coopération avec les DRAC (directions régionales des affaires culturelles du ministère de la Culture), les ARL (agences régionales par le livre cofinancées par l'État et les régions) et l'ensemble des collectivités locales. Sans surprise toutefois, le palmarès des interventions retranscrit, en termes de nombres d'aides et de montants alloués, le tissu des zones d'activité ou, au contraire, de récession.

Répartition géographique des aides en volumes



Répartition géographique des aides en valeur



Ainsi, l'Île-de-France se détache très nettement (avec 1 582 interventions pour 19,78 M€) et est suivie de Rhône-Alpes (158 interventions pour 1,47 M€), puis de Provence-Alpes-Côte d'Azur (158 interventions également mais pour 1,05 M€) : ces chiffres bruts traduisent une concentration ancienne et constante que confortent mécaniquement les rapports de volume entre les bassins de demandeurs potentiels. Pour autant, le rapport entre aides demandées et aides accordées, ainsi que le montant moyen alloué présente un tableau plus équilibré. C'est ce que montre la comparaison entre les régions suivantes : Languedoc-Roussillon (103 interventions pour 0,57 M€) et Midi-Pyrénées (97 interventions pour 0,58 M€) qui s'établissent en quasi-égalité.

À l'autre bout du spectre, si ce sont des facteurs plus généraux qui expliquent la situation des régions du Centre (désertification) ainsi que de l'Est et du Nord (désindustrialisation), il faut néanmoins noter que les problèmes de structuration sont particulièrement forts en Haute-Normandie, Picardie et Champagne-Ardenne, toutes situées par ailleurs à la périphérie de l'Île-de-France. Cet effet vraisemblable de proximité doit être mesuré au regard de l'effet inverse, mais égal, d'éloignement et qui s'étend à l'ensemble de l'Outre-mer, à l'exception notable de La Réunion (4 interventions, mais pour 0,9 M€).

Soucieuse de parfaire l'action de l'établissement dans ce domaine et attentive à corriger les disparités qu'il révèle, la direction du CNL a entrepris de mener, outre les visites ordinaires et régulières (une cinquantaine en 2011) qu'il opère en région, un tour systématique des territoires, y compris ultramarins, afin de mieux répondre aux attentes par une connaissance concrète des terrains et des acteurs. Entamé en mars 2011, ce tour compte d'ores et déjà comme étapes le Languedoc- Roussillon, Rhône-Alpes, le Nord-Pas-de-Calais et l'Alsace, et sera poursuivi en 2012.

Enfin, et pour compléter ce tableau géographique, on ne saurait trop souligner que cette action reste indissociable du soutien au rayonnement auquel œuvrent les auteurs, traducteurs, éditeurs et libraires français ou francophones et domiciliés à travers le monde que le CNL aide également (284 interventions pour 2,08 M€).

Libérer les talents des auteurs et des traducteurs

- 9 années sabbatiques de 28 000 € chacune
- 46 bourses de création de 14 000 € chacune

- 207 bourses (1,6 M€), hors années sabbatiques hors crédits de préparation
dont 149 bourses de création (46 de 14 000 € chacune ; 103 de 7 000 € chacune)
et 49 bourses de découverte (3 500 € chacune)

- 25 crédits de résidence (montant moyen alloué : 6 320 €)

- 19 crédits de traduction (montant moyen alloué : 2 651 €)
- 9 crédits de résidence jeunes traducteurs français (5 000 € chacun)

- 81 bourses de séjour aux traducteurs étrangers (montant moyen alloué : 4 272 €)
- 9 crédits de résidence jeunes traducteurs étrangers (5 000 € chacun)

Les créateurs sont la première richesse du livre. Le CNL les soutient selon trois dispositifs : l'aide directe, l'assistance culturelle et l'accompagnement professionnel. Pour ce qui est des bourses, l'année 2011 montre un engagement constant, avec un bon taux de renouvellement, particulièrement dans le cas des primo-demandants. Les auteurs et traducteurs ont ainsi bénéficié de 14,4 % des aides en nombre (433 sur un total de 2 999), soit 9,7 % en valeur (2,85 M€ sur un total de 29,33 M€).

Hors années sabbatiques et crédits de préparation, 207 bourses de création ont été attribuées aux auteurs pour un montant de 1,6 M€, dont 46 de 14000 € chacune, 103 de 7 000 € chacune, et 49 de 3 500 € chacune. Les premières ont pour finalité de permettre à des talents confirmés de continuer leur œuvre ; les dernières, dites de « découverte » ont pour but de permettre aux jeunes talents d'aujourd'hui de s'affirmer demain.

Les années sabbatiques visent pour leur part à donner à des auteurs reconnus la liberté nécessaire à la complétion d'un projet majeur en leur octroyant une bourse significative de 28 000 € : neuf d'entre eux, couvrant l'ensemble des genres, du roman à la poésie et de la jeunesse à la bande dessinée, l'ont reçue en 2011 pour un total de 252 000 €. Quant aux crédits de préparation, qui constituent une participation au financement des frais occasionnés par un projet d'écriture, 9 auteurs en ont bénéficié pour un montant de 32 646 €.

Parallèlement, 25 crédits de résidence, favorisant à la fois la mobilité des auteurs et leur inscription dans les territoires, en synergie avec des institutions d'accueil locales, ont été accordés, en 2011, pour un total de 158 000 €. Si le montant moyen alloué est de 6 320 €, l'aide la plus importante culmine à 12 000 € pour un séjour de cinq mois en Languedoc-Roussillon, lié à l'écriture d'un roman.

Enfin, comme chaque année depuis une décennie, a été attribuée la Bourse Cioran créée grâce au legs de Simone Boué sur les droits d'auteurs de l'œuvre d'Emil Cioran, écrivain dont elle fut la compagne, pour permettre à un auteur de mener à bien un projet d'essai.

Les traducteurs n'ont pas été en reste. Le principe de réciprocité, d'accueil et de découverte des littératures étrangères qui guide l'action du CNL dans les domaines de l'intraduction et de l'extraduction s'applique également à eux. Ainsi, 19 crédits de traduction, visant à appuyer un travail particulièrement difficile, ont été accordés à des traducteurs français pour un montant moyen alloué de 2 651 € et un total de 50 360 € tandis que les traducteurs étrangers ont bénéficié de 81 bourses de séjour pour un montant total de 384 239 €, soit un montant moyen alloué de 4 272 €. De manière notable, un certain nombre d'entre eux venait des BRIC, principalement de Chine et d'Inde. Par ailleurs, la question de la transmission étant au cœur des préoccupations du CNL, ce sont 9 jeunes traducteurs français et 9 jeunes traducteurs étrangers qui ont profité de crédits de résidence à hauteur de 5 000 € chacun.

Fidèle à l'esprit de son décret fondateur de 1946, le CNL poursuit également son action dans le domaine de l'assistance culturelle. En cumulant les allocations annuelles renouvelables individuelles (30 bénéficiaires pour 263 900 €) ou familiales (5 bénéficiaires pour 21 300 €), ainsi que les aides d'urgence (37 bénéficiaires pour 39 520 €, soit une moyenne de 1 068 €, en participation avec la SGDL), ce sont au total 72 aides pour un montant de 324 720 € qui ont été distribuées. Nonobstant la création de l'Agessa, ces interventions demeurent indispensables au regard des problèmes transitionnels que rencontrent les générations concernées.

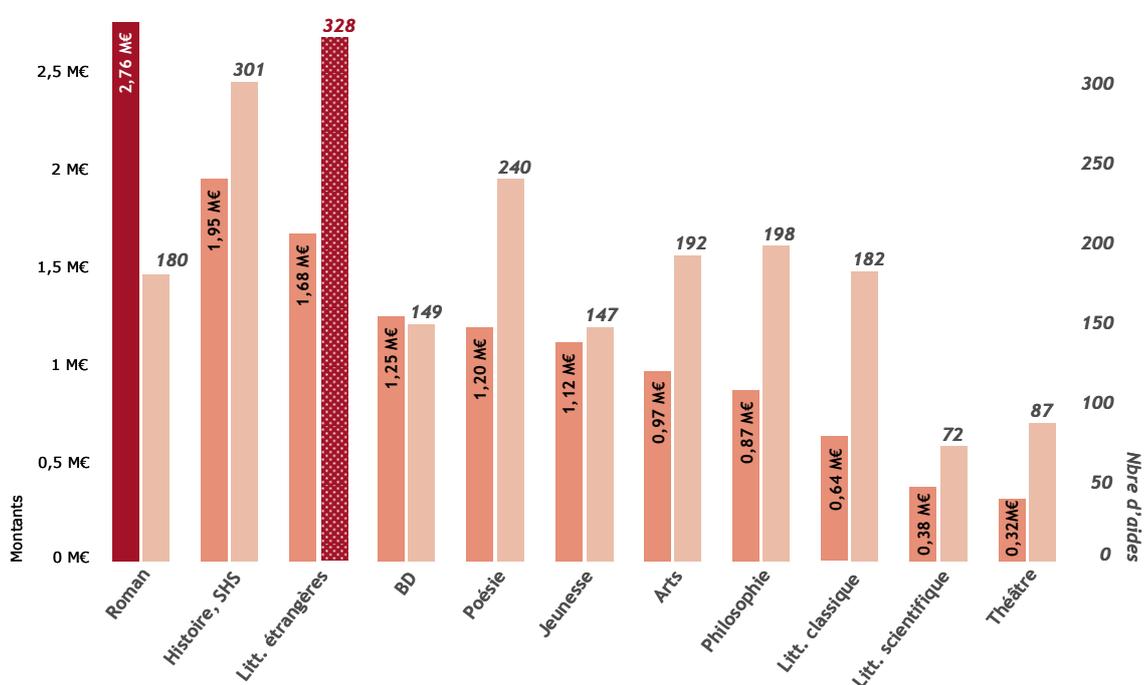
Appuyer l'exigence de qualité des éditeurs de livres et revues

- 93 aides au titre de la politique numérique (numérisation de documents sous droits + conventions) pour 2 903 085 €
- 645 subventions à l'édition pour 2 327 511 € (édition, préparation, iconographie, édition électronique)
- 358 subventions à la traduction (intraduction) pour 1 767 638 €
- 313 aides à l'extraduction pour 807 786 €
- 9 prêts ou avances remboursables pour 476 900 €

L'édition est le moyen de l'industrie du livre. En 2011, l'aide apportée par le CNL aux éditeurs, hors revues, représente 47,4 % des aides en nombre, puisqu'elle consiste pour beaucoup en un soutien au titre, cette hauteur notable étant ramenée à la proportion plus significative de 37,4 % en valeur - laquelle doit être de surcroît modérée par le fait que l'édition est la seule corporation du livre à contribuer au budget du CNL par voie de taxe affectée. En 2011, ont été ainsi attribuées 645 subventions à l'édition (fabrication, préparation, iconographie, version électronique) pour 2 327 511 €, 358 subventions à la traduction pour 1 767 638 €, 313 aides à l'extraduction pour 807 786 €, et 9 prêts pour 476 900 € (7 à titre économique, 2 pour projets de publications). À quoi il faut ajouter 93 aides au titre de la politique numérique (numérisation de documents sous droits et conventions) pour 2 903 085 €, ainsi que l'aide à l'organisation professionnelle qu'est le BIEF pour 2 640 000 €.

Le relevé des attributions appelle deux remarques. D'une part, si les « grandes » maisons apparaissent les plus bénéficiaires en chiffres bruts puisque leur volume de production leur permet, dans les limites imparties, un plus grand nombre de demandes, ce sont les « petites » maisons qui sont le plus bénéficiaires au *pro rata* de leur chiffre d'affaires.

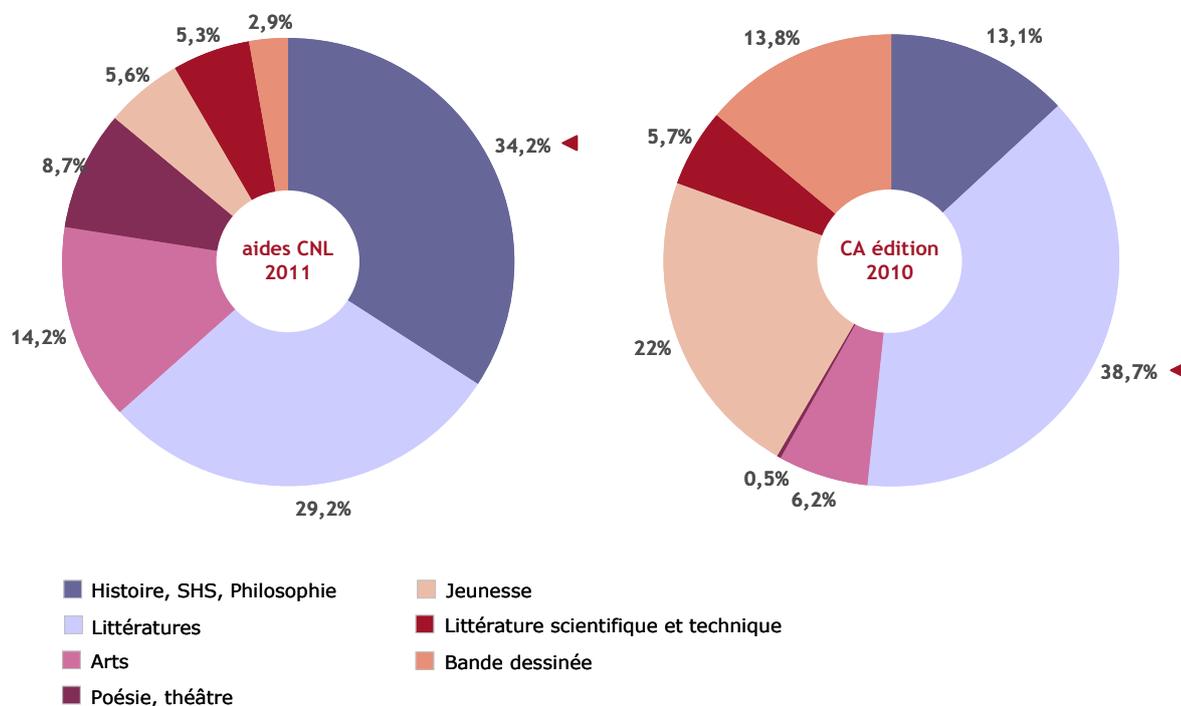
D'autre part, l'aide apportée à l'édition doit s'entendre plus globalement que l'aide directe aux éditeurs. Afin de mesurer la portée de son action par secteur éditorial, le CNL propose chaque année une ventilation de ses aides (étant entendu que les activités littéraires, les aides aux bibliothèques, les aides aux librairies, les aides aux entreprises, les aides à la politique numérique ne peuvent être ventilées que partiellement tandis que les bourses aux traducteurs étrangers, l'assistance culturelle, l'extraduction, les aides aux sites Internet, les associations partenaires, les aides à la BnF dans le cadre de la politique numérique ne peuvent pas l'être). Cette ventilation par secteur éditorial se fait selon les thématiques de ses commissions : roman, littérature classique, littératures étrangères, philosophie, histoire-SHS, littérature scientifique et technique, arts, poésie, théâtre, jeunesse, bande dessinée. Dès lors qu'elles sont aptes à être ventilées dans une thématique, toutes les formes d'aides sont agrégées, au moins partiellement, au titre de leurs concours immédiat au secteur de l'édition : celles aux éditeurs, bien sûr, mais aussi celles aux auteurs et aux revues, ou encore celles aux librairies, aux bibliothèques, aux manifestations littéraires et aux entreprises (qui ne sont pas examinées par les commissions thématiques, mais par des commissions ou comités *ad hoc*).



En 2011, sur les 29,33 M€ alloués au total (23,33 M€ hors la politique numérique incluant la BnF), 13,13 M€ peuvent être ainsi ventilés, les tableaux montrant un soutien continu et consolidé aux secteurs dits de « rotation lente ». C'est-à-dire, selon la classification Dewey, les secteurs arts et bibliophilie, littérature classique, littératures étrangères, littérature scientifique et technique, philosophie, poésie, sciences humaines et sociales, théâtre : tous les champs couverts par le CNL relèvent en effet de ce type de production, à l'exception du roman, de la jeunesse et de la bande dessinée.

Si l'on veut comparer avec les chiffres d'affaires sectoriels dégagés par l'édition française, il faut tout d'abord noter que près de 38 % du chiffre d'affaires de l'édition proviennent de secteurs non aidés par le CNL (scolaire, dictionnaires, encyclopédies, atlas, pratique, voyage, tourisme, actualité, religion, ésotérisme). En 2009, le chiffre d'affaires total de 2,71 milliards d'euros se départageait ainsi en un chiffre d'affaires de 1,04 milliards d'euros afférent aux secteurs non aidés par le CNL et un chiffre d'affaires de 1,67 milliards d'euros afférent aux secteurs aidés par le CNL. Les pourcentages de répartition du chiffre d'affaires édition sont en conséquence recalculés hors secteurs non aidés par le CNL, d'où les différences avec les proportions affichées dans les statistiques publiées par le SNE et présentées tous secteurs confondus.

Enfin, sur cette base, et pour être homothétique en termes de classification avec le SNE, les regroupements suivants ont été opérés : le domaine « Littératures » comprend les littératures étrangères, le roman, la littérature classique ; le domaine « Histoire et sciences humaines » comprend les sciences humaines, la philosophie et la psychologie ; les domaines « poésie » et « théâtre » sont conjoints.



On voit dès lors que les secteurs les plus aidés à l'édition par le CNL le sont supérieurement à leur poids dans le chiffre d'affaires de l'édition : « Histoire, SHS, Philosophie » comptent pour 34,2 % dans les aides du CNL pour 13,1 % du chiffre d'affaires de l'édition, soit un différentiel de +21,1 points ; « Poésie-Théâtre » comptent pour 8,7 % dans les aides du CNL pour 0,5 % du chiffre d'affaires de l'édition, soit un différentiel de +8,2 points ; « Arts » comptent pour 14,2 % dans les aides du CNL pour 6,2 % du chiffre d'affaires de l'édition, soit un différentiel de +8 points.

Le différentiel de -0,4 points relatif à littérature scientifique et technique (CNL : 5,3 % ; CA édition : 5,7 %) n'est, pour sa part, guère significatif puisque le rapport est quasiment égal.

En revanche, les différentiels de -16,4 points en jeunesse (CNL : 5,6 % ; CA édition : 22 %), de -10,9 points en bande dessinée (CNL : 2,9 % ; CA édition : 13,8 %) et de -9,5 points en littératures (CNL : 29,2% ; CA édition : 38,7 %) valent d'être interprétés : dans ces secteurs de haut flux où se côtoient rotation rapide et orientation lente, ils marquent la concentration du CNL sur son soutien à la qualité et la diversité. C'est cette approche sélective qui explique les variations de 2011, les sciences humaines étant par exemple en hausse de +17 % et les littératures en baisse de -14 %, une grande attention ayant été par ailleurs à la transmission de la lecture, les aides à la littérature jeunesse montrant une hausse de +60,2 %. Ce faisant, le CNL maintient ses missions.

Les revues qui relèvent également de l'édition, ont représenté pour leur part en 2011, 8,9 % des aides et 6,1% des montants. Ce sont ainsi 246 revues qui, dans l'ensemble des secteurs, couvrant de la sorte tous les domaines en fiction comme en non-fiction, ont reçu une aide au fonctionnement pour un total de 1 027 060 €.

Là aussi l'aide globale dépasse cependant l'aide directe : il faudrait ajouter par exemple le soutien à l'association Ent'revues qui, à l'instar de la Mel ou d'Atlas pour ce qui est de l'aide aux auteurs, n'est pas comptabilisée au titre des revues mais des organisateurs d'activités littéraires. Enfin, le CNL contribue activement à l'adaptation de l'univers des revues aux nouveaux modes de diffusion qui sont particulièrement propices à son développement : 20 aides à la numérisation pour 97 075 € ont été ainsi distribuées en 2011.

Accompagner les métiers et leur concertation

Le CNL représente également un lieu naturel de rencontre pour les métiers du livre. Par exemple, pour ce qui est des relations entre auteurs et éditeurs. Le 16 février 2011, a été signée par le ministère de la Culture et de la Communication et le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé la nouvelle circulaire sur les revenus principaux et accessoires des artistes auteurs. Cette nouvelle circulaire est l'aboutissement de plus de trois ans de travail et de négociations entre les principales associations représentant les auteurs (SGDL, FILL, Charte, Mel, Snac, etc.) et les instances officielles (ministère de la Culture et de la Communication, CNL, Direction de la sécurité sociale, Agessa, etc.). Elle a donné lieu, courant 2011, à la publication d'un guide, intitulé *Comment rémunérer les auteurs ?*, qui détaille les justes pratiques. Réalisé par l'Agence régionale du Livre Provence-Alpes-Côte d'Azur en partenariat avec la Charte des auteurs et des illustrateurs pour la jeunesse, la SDGL, la FILL et le CNL, ce guide, visant au développement de l'activité et à la cessation des situations irrégulières, a été également cofinancé par l'établissement.

Du côté des traducteurs, le ministère de la Culture et de la Communication a confié à Pierre Assouline une mission d'étude sur la traduction et les traducteurs des ouvrages étrangers en langue française et a chargé le CNL de la commanditer. Cet état des lieux du marché de la traduction (qui représente environ 15 % des nouveautés) propose une évaluation des dispositifs de soutien existants, afin d'envisager leur évolution. Pierre Assouline a ainsi fait de nombreuses propositions concrètes. Son rapport, qui a été rendu public en 2011, recommande entre autres la révision du « code des usages pour la traduction d'une œuvre littéraire générale ». C'est de la sorte que le CNL a commencé à accueillir, courant 2011, les travaux de concertation entre le Syndicat national de l'édition (SNE) et l'Association des traducteurs littéraires de France (ATLF), en attendant leurs conclusions pour début 2012. Une autre recommandation forte du rapport Assouline, visant à la création d'une École de la traduction littéraire avec l'appui du CNL, a été mise à l'étude.

Fort de cet exemple, le CNL a ainsi commandité plusieurs études à des personnalités qualifiées en 2011 notamment sur l'édition publique en sciences humaines, l'édition de fiction française dans les pays émergents, la lecture collective en France. Ces rapports sont appelés à affiner son action dans les domaines concernés

Une contribution évolutive à la vie de la librairie

- 273 aides à la valorisation des fonds (VAL) pour 1 154 000 €
- 20 aides à la création de fonds pour 193 500 €
- 19 prêts pour 493 500 €
- 104 aides aux librairies francophones à l'étranger pour 337 665 €
- 2 aides aux organisations professionnelles (ADELC, AILF) pour 308 200 €

La librairie est le vecteur indispensable du commerce du livre, de son inscription dans le territoire et de son rayonnement auprès du lectorat. Par son rôle dans l'assortiment, la prescription et l'animation, la librairie indépendante remplit tout particulièrement un service inégalé. En 2011, le montant des aides allouées aux libraires s'élève à 2,51 M€, pour 353 structures soutenues (soit 241 aides), librairies francophones à l'étranger comprises. À cela s'ajoute la labellisation de 70 librairies en France (« librairie indépendante de référence » ou « librairie de référence ») pour le compte de ministère de la Culture et de la Communication et de 27 librairies à l'étranger (« librairie francophone à l'étranger »).

Les aides individuelles, toujours en 2011, ont augmenté de 37 % en nombre et de 10 % en montant par rapport à 2010. Cet accroissement souligne une courbe ascendante poursuivie depuis le rapport Gallimard, en 2007, puisque sur ces cinq dernières années, le soutien du CNL à la librairie a doublé. L'augmentation significative du nombre de librairies soutenues (291 contre 221 en 2010), essentiellement à travers l'aide VAL, a pour corollaire une intervention géographiquement plus diffuse (181 communes et 85 départements concernés). L'attention du CNL porte sur l'ensemble du territoire, mais il faut noter que l'élargissement géographique des bénéficiaires s'est fait essentiellement au profit de communes dont la population est comprise entre 20 000 et 100 000 habitants, ce qui apparaît conforme à l'implantation des librairies indépendantes, ou de référence, et à leur qualité de services de proximité. Pour ce qui est des territoires ultramarins, six librairies ont bénéficié du soutien du CNL pour un montant de 100 000 €, dont 75 000 € en prêts accordés à la principale librairie réunionnaise.

Ces aides individuelles correspondent à plusieurs dispositifs. 273 d'entre elles, pour un total de 1 154 000 €, et des dotations allant de 3 000 € à 10 000 €, ont été accordées au titre du dispositif VAL (pour Valorisation des fonds en librairie) afin d'accompagner la qualité de l'assortiment et de l'animation et de favoriser une médiation active. Les dossiers VAL (344) ont été beaucoup plus nombreux qu'en 2010 (+ 33 %). Le CNL a accompagné cette augmentation des demandes en allouant un budget de 1,15 M€ (comparable au cumul de 2008 et 2009, et en augmentation de 37 % par rapport à 2010). Le nombre de librairies soutenues (273) est très supérieur aux années précédentes (200 en moyenne). 80 % sont des librairies générales, la quasi-totalité des 20 % restants rassemblant des librairies jeunesse et des librairies de bandes dessinées. Plus de 90 % des bénéficiaires sont des librairies labellisées ou en cours de labellisation.

Pour ce qui est des aides à la création de fonds en librairie ont été au nombre de 20 pour un montant de 193 500 €, la première dotation étant de 20 000 €. Cependant, il faut noter que les aides à la création exclusivement en subvention ont été assez marginales (11 %) et moins nombreuses que les années précédentes (6 établissements, dont 2 à Paris et en proche banlieue). Par ailleurs, 27 librairies, dont 25 librairies généralistes, ont reçu des aides économiques pour un montant total de 687 000 € (hors dégageant) : 12 l'ont été à la fois en prêt et en subvention ; 11 librairies totalisant 39 % de ces interventions ont engagé des opérations de modernisation, d'agrandissement *in situ*, de déménagement, certaines ont ouvert un second établissement à proximité immédiate du local existant afin d'accueillir dans de meilleures conditions leur clientèle ; 7 de ces aides ont concerné des reprises et transmissions (départs en retraite) représentant 45 % des sommes engagées. Considéré par le CNL comme une priorité, le soutien aux reprises et transmissions de librairie est renforcé car cette question constitue un enjeu important, tout particulièrement lorsque ces reprises et transmissions s'avèrent indispensables pour maintenir l'offre qualitative la plus large et une alternative consistante aux grandes surfaces spécialisées au sein de territoires assez vastes.

Les aides directes ne résument pas pour autant la contribution du CNL à la vie de la librairie. La labellisation tout d'abord y participe. De la même façon que le dispositif VAL (subvention pour la valorisation des fonds en librairie) entrant dans sa quatrième année d'application, c'est également pour la troisième année que le CNL a instruit, pour le compte du ministère de la Culture et de la Communication le label LIR, accompagné du label Librairie de référence. En 2011, suite au rapport remis par le président du CNL, le ministre de la Culture et de la Communication a ainsi attribué le label LIR à 46 nouvelles librairies, ces nouvelles distinctions portant à 514 le nombre de librairies labellisées depuis 2009. Ces établissements de qualité sont représentatifs de la diversité des commerces français de librairie. En effet, il s'agit aussi bien de petites structures que d'établissements de taille plus importante, généralistes ou spécialisés, réparties sur l'ensemble du territoire, dans des villes petites ou moyennes comme dans les grands centres urbains.

Toujours en 2011, le CNL est venu, comme il était prévu sur décision du ministre, en soutien de 1001Libraires.com. Ce projet collectif et interprofessionnel, constitué à l'initiative du Syndicat de la Librairie Française (SLF), a pour but de permettre aux librairies indépendantes d'accéder à la vente en ligne de livres numériques et physiques, en leur réservant également la possibilité de se doter d'un site Internet. Le CNL a mené un suivi permanent et extrêmement attentif de ce projet en relation constante avec l'Association pour le développement de la librairie de création (ADELC). L'accumulation des difficultés techniques ainsi que des manquements dans l'organisation interne ont abouti à placer PL2I, la société qui gère 1001libraires.com, dans l'impasse financière. Cette situation a justifié un paiement fractionné de l'aide accordée par le CNL, assortie de conditions précises. Une forte inquiétude aura ainsi pesé durant toute l'année 2011 sur la viabilité de la structure.

Autre forme de contribution du CNL en 2011, les actions et initiatives collectives ont suscité une attention particulière à travers le soutien aux premières rencontres nationales de la librairie qui se sont tenues à Lyon en mai (dont le CNL a été le premier partenaire et le premier contributeur, à hauteur de 50 000 €), ainsi qu'à la 13^e édition d'*Un livre une rose*, fin avril qui fédère 90 librairies dans toute la France. Quant au soutien aux organisations professionnelles (ADELC, AILF), il a été maintenu et reconduit.

Enfin, on ne saurait dissocier l'action du CNL envers la librairie française de son soutien aux librairies francophones à travers le monde. Que l'aide ait porté sur la constitution de fonds, la diversification, l'animation, la formation, ce sont 104 aides qui ont été accordées en 2011 pour un montant de 337 665 € et dans une quarantaine de pays.

Le CNL peut également agir en tant que de besoin et avec une réactivité à des opérations de solidarité internationale. En janvier 2011, il a lancé un fonds d'urgence pour soutenir les libraires tunisiens ainsi que les bibliothèques. Cette action exceptionnelle est une manière de marquer l'attachement de la France aux échanges culturels entre les deux rives de la Méditerranée ; elle s'inscrit dans le soutien traditionnel que le CNL apporte aux libraires francophones à l'étranger. Ce Fonds a bénéficié à 13 points de vente appartenant à 8 libraires tunisiens et 137 500 €, à 37 bibliothèques publiques tunisiennes

Cette attention à la librairie, qui traverse un moment difficile, sera poursuivie en 2012 par voie d'augmentation budgétaire ainsi qu'une réflexion approfondie sur la possibilité de nouveaux modes d'intervention.

Réadapter l'aide aux bibliothèques

- 24 aides au volet patrimonial de la Politique numérique pour 6 000 000 €
- 137 aides aux projets thématiques pour 556 570 €
- 25 aides à la constitution d'un premier fonds pour 162 110 €
- 76 aides aux bibliothèques municipales pour un total de 285 400 €
- 18 aides aux bibliothèques d'enseignement supérieur pour un total de 121 220 €
- 23 aides aux bibliothèques intercommunales pour un total de 101 170 €

Les bibliothèques sont des acteurs privilégiés de la diffusion non marchande du livre sur l'ensemble du territoire national et assurent l'égalité de tous, pour ce qui est de l'accès au livre et à la lecture.

En 2011, l'intervention auprès des bibliothèques a représenté 6,2 % des aides en volume, soit 186 aides, et 22,9 % des montants, soit 6,72 M€, si l'on inclut la dotation à la BnF pour la numérisation du patrimoine. Hors BnF toutefois, le bilan laisse voir 162 aides pour un montant total de 718 680 €, en deçà de la prévision budgétaire, qui se décompose entre autres en 76 aides aux bibliothèques municipales pour un total de 285 400 € ; 18 aides aux bibliothèques d'enseignement supérieur pour un total de 121 220 € ; 23 aides aux bibliothèques intercommunales pour un total de 101 170 €.

L'impact de la réforme de 2009 se fait donc encore sentir. Cette année-là, le CNL a opéré une réforme des dispositifs de soutien aux bibliothèques adoptée par le Conseil d'Administration et consistant dans le passage d'une logique d'automatisme à une logique de projet. À compter du 1er janvier 2009, les anciennes aides ont été supprimées en faveur d'un dispositif unique (aide aux projets thématiques). Si, depuis, les projets examinés se sont montrés plus ambitieux que ceux présentés auparavant, ce nouveau dispositif reste encore mal connu et mal intégré par les demandeurs.

Le CNL a voulu réagir à cette situation. Des correctifs ont été ainsi apportés aux dispositifs, votés par le conseil d'administration en septembre 2010. Le taux d'accompagnement était jusque-là de 50 % et pouvait être porté à 80 % pour 10 % des projets.

Depuis 2011, la commission peut aider de 25 à 80 % tous les projets. Du coup, le CNL a pu soutenir plus fortement les projets retenus comme remarquables en commission, d'ailleurs en nombre notable.

En complément de ces actions de valorisation des dossiers, le président du CNL a réuni les bibliothécaires lors de déplacements en région pour évoquer avec eux les difficultés rencontrées et recueillir les souhaits d'amélioration des dispositifs - tant du point de vue de leur finalité que de leur mise en œuvre. Parallèlement, le département de la diffusion a largement transmis les outils méthodologiques (fiches de présentation) pour accompagner les bibliothécaires dans l'élaboration de leurs projets. Ces actions d'information et de formation auprès des bibliothécaires se sont également poursuivies lors d'une dizaine de journées d'étude dans les régions qui en avaient fait la demande. Le plus souvent, la journée d'étude concernait une région, un département ou bien un type de bibliothèques (établissements pénitentiaires par exemple).

Qualitativement, 2011 s'avère une très bonne année dans ce domaine. Les aides à la constitution d'un premier fonds (33 dossiers présentés, 26 retenus, soit un taux de satisfaction de 78 %) ont été, pour 8 d'entre eux, soutenus au taux majoré (de 60 à 80 %). S'agissant des aides au développement des fonds thématiques (160 dossiers présentés, 137 retenus, soit un taux de satisfaction de 86 %) force est de constater leur variété et la richesse des projets documentaires : 54 d'entre eux ont été soutenus à un taux d'accompagnement supérieur à 50 % dont 18 à 80 %. Si la littérature de jeunesse, les littératures étrangères, comme les thématiques bande dessinée, ont toujours la part belle, les préoccupations sociétales et environnementales ont fait l'objet de projets remarquables inscrivant les politiques documentaires au cœur du débat d'idées.

Malgré cela, quantitativement cette fois, l'année 2011 a été marquée par l'attrition des demandes d'aides thématiques aux bibliothèques. Des réflexions sont en cours pour améliorer ce dispositif et élaborer de nouvelles modalités de soutien en faveur des bibliothèques, notamment sur le volet numérique, en concertation avec les associations représentatives.

96 aides aux animations littéraires en région pour 2 095 836 €
48 aides aux animations dans le cadre d' <i>À vous de lire !</i> pour 293 500 €
26 aides aux animations dans le cadre du <i>Printemps des poètes</i> pour 85 500 €
74 aides aux associations d'amis d'auteurs pour 157 000 €
15 aides aux structures pour 1 486 000 €
activités annuelles : 9 aides pour 203 500 €
échanges internationaux : 3 aides pour 167 000 €
fonctionnement : 3 aides pour 1 116 000 €

Mailler le territoire grâce à la vie littéraire

Les manifestations littéraires sont une expression éminente de la vie du livre. Elles réunissent l'ensemble de la chaîne, auteurs, éditeurs, libraires et bibliothécaires en offrant à des publics très divers un rapport festif au livre. Elles permettent également de projeter une couverture territoriale aussi complète que possible et ne sont pas sans retombées locales significatives. En 2011, le CNL a ainsi aidé 234 structures pour un montant de 4,12 M€, soit 8,6 % des aides en volume et 14 % des aides en valeur. Ce montant se décompose en 96 aides aux manifestations littéraires pour un montant de 2,1 M€, 74 aides pour 379 000 € aux structures participant aux opérations *À vous de lire !* et le *Printemps des poètes*, 74 aides aux sociétés d'amis d'auteurs pour 157 000 € et 15 aides pour 1,5 M€ aux structures contribuant à la promotion du livre et de la lecture telles que, la Société Goncourt, la Mel, Ent'Revues.

La structuration territoriale des aides du CNL découle d'une répartition décidée avec les DRAC depuis trois ans. À partir de 2008 en effet, l'application de critères proposés par un groupe de travail réunissant le CNL et les DRAC et adoptés par le conseil d'administration a conduit l'établissement à légitimer, structurer et hiérarchiser ses subventions attribuées au titre de la Vie littéraire. Intervenant exclusivement, depuis lors, sur des événements à caractère limité dans le temps, de rayonnement national et/ou international, le CNL a repris les subventions de 46 manifestations pour un montant de 442 000 €, les DRAC reprenant de leur côté les subventions de 29 manifestations pour un montant de 104 200 €. Grâce à cette répartition, le CNL a pu accroître son effet de levier, passant de 100 dossiers dossier pour 1 839 200 € en 2008 à 96 dossiers aidés pour 2 095 836 € en 2011. Il a pu également introduire une certaine fluidité puisque 27 nouvelles structures ont été aidées depuis 2008 (10 de ces nouvelles aides ont été attribuées en Île-de-France, 17 dans les autres régions ; 4 de ces aides n'ont pas été reconduites sur avis négatif de la commission ; 5 de ces structures n'ont pas fait de demande après une ou deux aides ; 8 aides perdurent depuis 2008 ou 2009 et 5 ont vu leur aide augmentée).

Les déplacements en région, très nombreux et très précieux, ainsi qu'un lien constant avec les DRAC sur ce sujet permettent une vision globale, propre au CNL, ainsi qu'une répartition plus cohérente, équitable et impartiale des subventions attribuées, tout en tenant compte des spécificités locales ou régionales.

Au vu du bilan 2011 en vie littéraire, les subventions se répartissent sur l'ensemble du territoire. Cependant, la région Rhône-Alpes concentre le plus de crédits avec 343 000 € pour 12 structures aidées (soit 17 % des aides), devant même la région Île-de-France qui concentre 12 % des aides. 51 % des manifestations aidées sont dédiées à la littérature générale, mais d'autres thématiques sont explorées avec une notoriété qui n'est plus à démontrer, dont la poésie, la philosophie, l'histoire, la géographie, la jeunesse, etc. Fait notable, 11 % des manifestations, soit 10 structures, sont soutenues à hauteur et au-delà de 50 000 €.

Toujours en 2011, parmi les 93 manifestations subventionnées (96 aides au total) par le CNL, 88 d'entre elles ont invité 2 542 auteurs français dont certains l'ont été à plusieurs reprises dans l'année (nombre total des interventions : 3 290). Les romanciers français sont les auteurs les plus invités dans les manifestations (821 auteurs), suivis par les essayistes (766 auteurs), les auteurs et illustrateurs de jeunesse (411 auteurs), et enfin les poètes (172 auteurs). Ce sont également 785 auteurs étrangers y ont été reçus. Par ailleurs, le recours aux libraires locaux dans le cadre de ces manifestations est une condition d'éligibilité, afin de leur permettre à la fois une visibilité accrue et un apport complémentaire. L'idée, encore une fois, étant d'associer l'ensemble de la chaîne du livre à ces événements.

Garantir les structures et les événements nationaux

Les aides aux manifestations qui relèvent de la Vie littéraire ne sont pas tout de l'action du CNL dans ce domaine. L'établissement concourt aussi à la permanence de structures à vocation nationale qui, sur un mode associatif, constituent à la fois des lieux de ressources et d'animation. La Mel et le Printemps des poètes y figurent en premier lieu, ces deux associations étant par ailleurs également subventionnées par le ministère de l'Éducation nationale.

Soutenue à hauteur de 714 000 €, la Mel a vocation à diffuser la création littéraire contemporaine et patrimoniale. Elle offre aux écrivains un lieu d'accueil et un centre de ressources, tout en faisant découvrir leurs œuvres, grâce à l'organisation de rencontres ouvertes au public ou en direction du milieu scolaire, avec des programmes tels que « L'Ami littéraire », « Le Temps des écrivains à l'université », « À l'école de l'écrivain », « Des mots partagés ». Présent à son Conseil d'administration en qualité d'observateur, le CNL a commandité, en 2011, un audit comptable de la Mel afin d'accompagner l'association dans la nécessaire normalisation de son administration.

L'aide du CNL au *Printemps des poètes* se décompose en une dotation au fonctionnement de l'association de 272 000 € et de 26 subventions aux organisateurs d'événements dans le cadre de la manifestation nationale annuelle et éponyme de 85 500 €, soit un total de 357 500 € en 2011. Le *Printemps des poètes* a en effet pour ambition de promouvoir la poésie par le biais d'une opération fédératrice et thématique auprès du grand public et du milieu scolaire sur un thème nouveau chaque année. L'événement réunit des poètes de sensibilités et d'écoles différentes, ce qui en constitue la principale qualité. La poésie représente l'un des domaines phares du soutien du CNL et illustre l'effort de l'établissement en faveur d'un secteur fragile et à la rotation lente. Pour l'année 2011, sur 50 dossiers reçus, 11 ont été refusés avant commission par défaut d'éligibilité, 39 ont été inscrits à l'ordre du jour, dont 14 premières demandes, pour un montant sollicité de 210 970 € et 26, parmi lesquelles 4 primo entrants, ont obtenu un avis favorable pour un montant total de 85 500 €, soit un taux de satisfaction de 66 % pour un montant moyen de 3 288 €.

Toujours en 2011, ce sont également 9 aides aux structures pour un montant de 203 500 € qui ont été accordées à d'autres associations à vocation nationale, dont un bon nombre sont installées en région, à l'instar du Centre international de poésie de Marseille.

Le CNL s'affirme comme un partenaire actif du *Salon du Livre de Paris* dont il est par ailleurs le premier contributeur public, à hauteur de 605 867 €. Le CNL a pris une part active et centrale dans la programmation des rencontres littéraires et professionnelles de la 31^e édition. En organisant 40 événements sur son stand, il a su rencontrer un large public mêlant lecteurs et acteurs dans deux espaces ouverts, l'Auditorium de 250 places et le Café littéraire de 80 places, qui ont ainsi permis de recevoir plus de 4 000 visiteurs sur le stand du CNL et sur la durée du Salon. 20 tables rondes et rencontres avec 40 écrivains des cinq pays nordiques invités - Danemark, Islande, Finlande, Norvège, Suède - dont il finance en partie la venue, une dizaine de débats intellectuels et une dizaine également de rencontres institutionnelles et professionnelles, dont celle entre autres sur la politique numérique du ministère avec la DGMIC, la BnF et la Bpi, ont permis au CNL de faire partager, avec une trentaine d'intervenants de tous horizons, le spectre de son activité. Cette édition du Salon a été aussi l'occasion d'une première rencontre publique entre éditeurs et traducteurs qui y ont scellé leur accord en vue de la révision de leurs pratiques ainsi que de la signature des conventions de coopération avec le Teda de Turquie et les Presses universitaires d'État d'Haïti. Enfin, toujours soucieux de la transmission de la lecture, le CNL a procédé, avec le SNE, à la distribution de « chèques-lire » à 14 000 enfants de moins de 12 ans, pour un montant de 98 000 €.

Réviser certains modes d'intervention

D'autres modes d'intervention du CNL dans le cadre de la Vie littéraire, entendue au sens large, font cependant et légitimement, question.

Le premier concerne l'aide aux Associations d'amis d'auteurs qui cumule, en 2011, 74 aides pour 157 000 €. La diversité des réalités que recouvre cette appellation est en soi problématique car une longue absence de contrôle ne permet pas d'établir à quel titre exact (animation ? étude ? publication ? transmission ? autre ?) intervient le CNL et sur quels critères constants, au point que ce mode de soutien s'apparente à la reconduction annuelle d'une subvention au fonctionnement, sans souvent plus de précision sur la teneur et les objectifs afférents à ladite subvention.

Le second relève de l'héritage des « Belles Étrangères ». Fondée il y a 25 ans, cette manifestation menée en propre par le CNL avait pour but de promouvoir les littératures étrangères dans le cadre de l'internationalisation des échanges à un moment où ces littératures n'étaient guère représentées sur la scène française. Elle y a réussi au point que son exemple a essaimé à travers la France, inspirant de nombreux festivals exclusivement consacrés aux mêmes thématiques, ce qui a annulé sa spécificité, nécessité, et pertinence. En 2011, le CNL a tâché d'en revivifier le principe en l'adaptant cette fois au cadre de la globalisation afin de rester fidèle à sa mission de vecteur d'innovation. L'opération « Arménie-Arménies », réunissant des écrivains arméniens des cinq continents afin de poser la question de la littérature en diaspora, s'est ainsi déroulée en novembre 2011 : sur 6 jours, 20 écrivains de 8 nationalités différentes ont ainsi rencontré 1 635 personnes au cours de 23 manifestations tenues dans 5 villes de France le long de l'axe de migration et d'intégration Marseille-Lyon-Paris. En dépit d'un certain succès, l'expérience n'a pas été concluante au regard du coût (376 513 €) et de la mobilisation qu'elle a requis. Elle ne sera donc pas reconduite, le CNL considérant son soutien aux acteurs réguliers de ce champ comme prioritaire.

Enfin, en 2011, le CNL a organisé et financé, du 26 au 29 mai et pour le compte du ministère de la Culture et de la Communication, l'opération nationale en faveur du livre et de la lecture *À vous de lire !*. Le montant de cette opération (1 171 253 €) doit être comparé avec celui de 2008 pour la dernière édition de l'opération similaire *Lire en fête* (883 571 €), 2009 ayant marqué une suspension et l'édition révisée de 2010 ayant été montée dans l'urgence, ce qui explique son faible montant (535 625 €). Pour cette seconde édition, le CNL a déployé des moyens financiers et logistiques très importants (682 événements en France et à l'étranger ; 48 aides sur projets spécifiques pour 293 500 €) : en partenariat avec la SNCF, le train Littératur a parcouru la France pendant un mois en allant à la rencontre des scolaires ; en partenariat avec la Fondation de la Poste sur le thème de la « correspondance » des rencontres avec des auteurs et des lectures par des comédiens ont été organisées dans les capitales régionales et sur la piazza Beaubourg ; et toujours dans le cadre de cette opération, le CNL a également soutenu le premier Festival du livre et de la revue d'art qui s'est tenu au Château de Fontainebleau sous l'égide du ministère. Le CNL a non seulement donné l'impulsion de nombreux projets mais il en a porté presque entièrement le poids financier, suite au désengagement financier des collectivités territoriales (seulement 5 BDP en 2011). En dépit de réussites ponctuelles, il est apparu que cette manifestation peinait à renouveler son public, à susciter l'adhésion des métiers et à marquer l'opinion. Si la nécessité d'une opération nationale de cette sorte ne fait pas de doute, le principe qui doit la guider apparaît néanmoins ouvert à réflexion.

	2008	2010	2011
Animations en France	5 115	1 000	649
Organisateurs en France	1 308	412	364
A l'étranger, pays participants	150	14	33
Dossiers aidés par le CNL	90	43	49
Retombées médias : articles presse	88	65	48
Budget	883 571 €	535 625 €	1 171 253 €

Médiatiser les mondes et les métiers du livre

En 2011, le CNL a promu des actions de médiatisation en partenariat avec les organes de presse écrite ou audiovisuelle pour développer des traitements, sous forme de parutions ou de programmations spécifiques, sur ces thématiques. Pour un moindre coût que l'impression habituelle de ses programmes, tout en apportant au CNL une plus large diffusion ainsi qu'un enrichissement en contenus critiques, le *Magazine littéraire* et *l'Express* ont ainsi été respectivement associés au Salon du Livre de Paris et à Arménie-Arménies. Le jour de l'annonce du Goncourt, France Culture a dédié l'ensemble de son antenne au livre, soit 24 heures d'émissions et de journaux de la rédaction à explorer et faire découvrir, avec le CNL, le monde du livre (création, fabrication, diffusion), ses acteurs (écrivain, traducteur, éditeur, critique, libraire, bibliothécaire) et ses enjeux (prix unique, numérisation).

Deux autres interventions verront le jour au début de 2012 : sur La Chaîne Parlementaire (LCP), la Cité du Livre présentera l'actualité du livre à travers, fait innovant, l'univers du livre et la parole de ses acteurs ; sur France 24 « Anglais », Vice-versa présentera un ouvrage français de qualité récemment traduit dans le monde anglo-saxon.

Comme on le voit, la finalité de ces médiatisations est de faire connaître et rayonner les problématiques et les professions liées au livre afin d'illustrer, de défendre et de préserver le modèle français du livre.

La numérisation représente un défi planétaire qui explique le fort engagement des pouvoirs publics auprès des industries culturelles afin de faire face à cette mutation. Le CNL a mission d'agir à cet effet dans le domaine du livre pour le compte du ministère de la Culture et de la Communication. Ce qu'il fait intensivement depuis 2007.

Distinguer le patrimonial et le marchand

En 2011, le CNL a ainsi consacré 10,13 M€ au numérique, soit 34 % de son budget global, pour 161 aides (pour 118 en 2010) dans trois domaines principaux : l'aide à la numérisation du patrimoine, l'aide à la numérisation des œuvres sous droits, l'aide aux plateformes de diffusion et de valorisation des catalogues de livres numériques et aux expérimentations de numérisation. Cette même année, les instances d'expertise ont été réorganisées en deux pôles : « numérisation du patrimoine imprimé » (BnF) et « économie numérique ». En découplant le volet patrimonial (BnF) de la dimension marchande, le CNL s'est doté d'instances mieux adaptées pour répondre aux enjeux de la dématérialisation des ressources documentaires.

Pour ce qui est de la BnF, ont été ainsi instaurés le cadre de la nouvelle convention liant les deux établissements pour 5 ans et la mise en œuvre du Comité de numérisation de patrimoine imprimé, le marché de numérisation 2011/2015 établi par la BnF (4 ans dont 3 ans de tranche ferme) se donnant pour objectif la numérisation de 70 000 documents par an (60 000 documents libres de droit dont 20 000 documents bibliothèques partenaires, 40 000 documents BnF, 10 000 documents œuvres indisponibles).

Affiner l'économie numérique

De son côté, la commission « économie numérique », outre l'expertise qu'elle a apportée sur les dossiers qui lui ont été soumis (130 dossiers déposés, 92 retenus, soit un taux de satisfaction de 71 % et 10 995 titres numérisés en 2011), a proposé au CNL différentes adaptations des dispositifs existants pour en améliorer l'efficacité et les conformer aux évolutions conceptuelles, sémantiques et techniques de la digitalisation des œuvres littéraires. Par ailleurs, dans le cadre d'un examen mené de manière transitoire par un comité interne, en attendant de pouvoir formaliser ces nouvelles pratiques dans un règlement adéquat, le CNL contribue à la recherche et au développement de l'édition française dans le domaine numérique en subventionnant certaines expériences innovantes d'intérêt collectif.

Cette année 2011, le CNL a donc poursuivi son action constante en contribuant au développement de l'offre de livres numériques du domaine public et du domaine marchand, au sein duquel 50 % environ des titres sous droits légalement disponibles ont été numérisés avec l'aide du CNL. Cette action toutefois, pour être pertinente, doit suivre toutes les évolutions d'un champ particulièrement changeant et réactif. C'est pourquoi l'action numérique du CNL en 2011 s'est aussi attachée à l'environnement de cette offre ainsi qu'à ses conditions de possibilité.

Permettre l'expérimentation et l'innovation

En complétant ainsi ses dispositifs, le CNL intervient désormais pour structurer la chaîne du livre numérique dans une dimension d'intérêt général, interprofessionnelle, collaborative et transversale afin que se mutualisent savoirs et expertises. Cela a été le cas, en 2011, avec Izneo, une plateforme de diffusion dédiée à la Bande dessinée dont l'objectif est de réunir l'ensemble des éditeurs et leurs catalogues ainsi que de proposer une librairie numérique en ligne. L'aide du CNL, dans ce cas a porté sur le développement des modules bibliothèques et librairies (150 000 €). Cela a aussi été le cas avec Edenlivres.fr, créée en octobre 2009, développée conjointement par trois grands éditeurs groupes (Flammarion, Gallimard, La Martinière/Le Seuil). Cette plateforme de distribution de livres numériques permet aux éditeurs et diffuseurs de mettre leur catalogue numérique à disposition des revendeurs d'Ebooks (libraires, portails) avec diverses fonctionnalités notables (dépôt et sécurisation des titres comme des métadonnées, promotion en ligne, livraison par téléchargement à l'unité au client final, gestion des comptes libraires, éditeurs, diffuseurs et reporting de ventes). À ce jour, Eden Livres propose un catalogue de 5 000 titres, relayé chez une quarantaine de revendeurs. Les principales nouveautés des éditeurs sont désormais disponibles simultanément en version imprimée et en Ebooks sur les portails des libraires. Tout éditeur, tout diffuseur peut choisir d'être distribué par Eden Livres (aide de 28 878 €).

Comme on le voit, c'est l'entière chaîne du livre qui est concernée. D'où l'attention portée en 2011 aux plateformes de diffusion et de valorisation de catalogues de livres numériques. Le CNL a pu ainsi soutenir Babelio, un réseau social dédié au livre, et à tous ses genres, qui réunit des communautés de lecteurs en fonction de leurs goûts littéraires qui créent ainsi leur bibliothèque numérique pour partager leurs lectures et publier leurs critiques. Il a fait de même avec Fantasy.fr, une plateforme dédiée aux livres de l'imaginaire (fantasy, science-fiction, fantastique, bit-lit, etc) qui offre toute l'actualité du genre ainsi que des interviews, et développe également un volet de diffusion qui permet l'achat en ligne de livres numériques.

Enfin, le CNL soutient, via des conventions, les propositions innovantes dans les domaines de la création et de la diffusion. Le volet expérimental est conçu, on l'a dit, comme un « laboratoire d'idées » permettant à l'établissement d'évaluer de nouveaux besoins, usages et modèles qui doivent conduire à d'éventuelles modélisations dans de nouveaux dispositifs. Dans ce cadre, l'établissement a accompagné les métiers du livre : la création de plusieurs œuvres numériques, sans prototype papier, chez divers éditeurs ; la promotion à l'international d'ouvrages numérisés en versions multilingues ; l'élaboration de la chaîne numérique Lib', solution innovante initiée par les Éditions Belin, dont l'objectif est la numérisation des manuels scolaires, leur importation sur tablettes pour une plus grande accessibilité et interactivité entre les livres et ceux qui les utilisent (aide de 90 000 €), etc.

C'est au titre de cette expertise accumulée que le CNL a été sollicité, en 2011, par le Centre d'analyse stratégique (CAS), rattaché au Premier ministre, de l'accompagner dans le volant « livre » d'une enquête générale et prospective sur la numérisation, fondée sur de nombreuses auditions et qui donnera lieu en 2012 à des recommandations.

L'édition française est très dynamique sur la scène internationale où elle réalise 25 % de son chiffre d'affaires et le français demeure la deuxième langue traduite dans le monde. C'est donc naturellement que le CNL accompagne le livre français à l'étranger. Parallèlement, par souci de réciprocité et de diversité, il favorise la connaissance des littératures étrangères en France.

Si l'on accumule l'ensemble des dispositifs qui ont trait à l'étranger, ce sont ainsi, par effet de transversalité, près de 9 M€ que le CNL consacre à l'international en 2011, combinant une logique économique de soutien aux acteurs de terrain et une logique culturelle de coopération avec ses homologues institutionnels afin de favoriser la diffusion à la fois de la production française du livre et du modèle français du livre. Ce budget théorique dépasse ainsi le budget propre à l'intervention directe à l'international qui a représenté plus de 6 M€ pour plus de 670 aides en 2011.

Le budget théorique, supérieur en valeur, mérite cependant d'être récapitulé dans sa complétude récapitulative en intégrant des montants d'intervention qui pour certains ont déjà été portés à leur chapitre particulier, tous les chiffres relevant de l'exercice 2011.

Une action permanente, continue, transversale

Cette action tient ainsi à plusieurs modes de soutien, à la fois distincts et convergents. Le soutien aux organismes interprofessionnels à vocation internationale a atteint 2,8 M€ pour 4 entités qui se décomposent comme suit : le Bureau international de l'édition française (BIEF), à hauteur de 2 640 000 € ; les Assises de la traduction littéraire en Arles (ATLAS), à hauteur de 142 000 € ; l'Association internationale des libraires francophones (AILF), à hauteur de 48 200 € ; l'Association des traducteurs littéraires de France (ATLF), à hauteur de 4 500 €.

Le soutien aux acteurs du livre français à l'étranger a représenté 3,4 M€ pour 895 aides, répartis comme suit : traduction des langues étrangères vers le français, 358 aides pour 1 717 638 € ; traduction du français vers les langues étrangères, 313 aides pour 807 786 € ; aide aux librairies francophones, 104 aides (soit 51 librairie) pour 337 665 € ; soutien aux bibliothèques francophones d'excellence, 2 aides pour 15 000 € ; bourses de séjour aux traducteurs étrangers, 81 aides pour 346 000 € ; crédit de traduction aux traducteurs français, 19 aides pour 50 360 € ; résidence pour jeunes traducteurs (français et étrangers), 18 aides pour 90 000 €.

Le soutien à l'accueil des littératures étrangères a mobilisé 1,1 M€ pour 860 invités à l'occasion des diverses manifestations promues par le CNL lui-même (invitation des pays nordiques au salon du livre de Paris 2011 : 112 000 € ; Arménie-Arménies : 375 000 € ; 150 professionnels étrangers accueillis au CNL, soit en valorisation : 100 000 €) ou subventionnées par le CNL (780 auteurs soit en valorisation : 500 000 €). Mais ce soutien s'adresse aussi à la diffusion des livres du Sud au Nord, précisément en France, qui reste difficile : en 2011, le CNL a ainsi aidé à hauteur de 15 000 € L'Oiseau indigo, structure dédiée à cette fin.

Stimuler les échanges et la solidarité

En 2011, le CNL a également marqué une croissance dans son action envers les rencontres interprofessionnelles, qu'il a menées en partenariat étroit avec le BIEF qui s'est chargé de leur organisation. Les 15 et 16 mars, ce sont les éditeurs des Pays nordiques, invités d'honneur de la 31e édition du Salon du livre de Paris, qui sont venus rencontrer leurs homologues français en l'hôtel d'Avejan pour un séminaire de travail conduit par la Commissaire générale Iris Schwanck, directrice de la FILI (Centre d'information de la littérature finlandaise). Les 19-24 mars ont vu, accompagné aussi par la SOFIA et le MOTif la première édition du « Fellowship-éditeurs étrangers à Paris » qui a réuni autour de préoccupations communes douze responsables éditoriaux de divers pays. Le 18 novembre, le CNL a accueilli, toujours avec le BIEF, une délégation d'éditeurs ukrainiens rue de Verneuil. Les 21 et 22 novembre, c'est à Tunis que le CNL a rejoint le BIEF pour une rencontre entre éditeurs et libraires du monde francophone, également soutenue par l'Organisation internationale de la francophonie (OIF) l'Association internationale des libraires francophones (AILF), et l'Institut français de Tunisie.

Cette même année 2011 a vu l'établissement de conventions avec des institutions représentatives de divers pays étrangers. Par là, le CNL s'attache à défendre des positions communes avec ses homologues, notamment sur les questions de l'intégrité du droit d'auteur, de la régulation du marché du livre et du rôle indispensable des médiateurs traditionnels (éditeurs, libraires, bibliothécaires) face à la mutation numérique ; il accompagne généralement ces accords d'un programme bilatéral et réciproque de formation des traducteurs ; enfin, dans certaines zones géographiques où enjeux économiques et enjeux culturels se croisent, il les complète d'actions ciblées face aux situations de crise. Pour ce qui est du cadre général de ces conventions, le CNL a ainsi consacré 0,16 M€ à la coopération avec trois pays : la Turquie pour 50 000 € (programme triennal), la Roumanie pour 30 000 € (programme biennal), la Russie pour 80 000 € (programme biennal). Mais le CNL a aussi mené, toujours avec ses homologues et en collaboration avec les postes diplomatiques, plusieurs opérations particulières pour 1,55 M€ : découlant des engagements du ministère envers Haïti et la Tunisie, ont été débloqués deux fonds d'urgence, l'un de 20 000 € à destination des librairies et bibliothèques haïtiennes, l'autre de 137 500 € à destination des librairies et bibliothèques tunisiennes. Parallèlement, le CNL a appliqué le même principe aux libraires francophones égyptiens en leur attribuant une aide exceptionnelle de 18 000 € et a doté sa convention avec le CNL grec de 150 000 € dévolus à soutenir les professions du livre en Grèce et à stabiliser les forts échanges de cession et traduction entre les deux pays. Et il a financé pour 60 000 € les études de faisabilité afférentes à la création d'une librairie dans les locaux du Centre culturel français de New York, ce programme ayant été considéré comme prioritaire par notre diplomatie.

Enfin, le CNL, en 2011, a été pour la première fois présent à la Foire internationale de Francfort, du 12 au 16 octobre, par le biais d'un stand dédié à ses actions, les expérimentations en numérisation notamment. Les objectifs étaient de : consolider les liens avec de nombreux partenaires des chaînes du livre française (les éditeurs français présents sur le stand du BIEF notamment) et étrangères ; de sonder les marchés mondiaux du livre, les nouveaux enjeux ainsi que les pratiques commerciales émergentes ; de mesurer les avancées technologiques qui auront de plus en plus d'impact sur ces marchés en faisant de la prospection et en établissant une veille concurrentielle. Le CNL a rencontré ses partenaires, actuels ou potentiels, lors de vingt rendez-vous professionnels. La Foire a également été le lieu d'inauguration du portail international du livre français FranceLivre, réalisé et financé entièrement par le CNL à hauteur de 70 000 €, réunissant l'ensemble des acteurs et des informations sur le livre en France, et que le CNL a lancé en compagnie du BIEF et de l'Institut français qu'il avait invités à en être les membres fondateurs. Une convention avec l'Institut français, fondée sur les missions respectives et statutaires de chacun des deux établissements, l'appui aux échanges diplomatiques et culturels pour l'Institut français, l'appui aux échanges économiques pour le Centre national du livre, est par ailleurs en cours d'élaboration.

Un programme de traduction massive pour les sciences humaines

Une action significative et spécifique conduite par le CNL en 2011 doit être rattachée au domaine de l'international : il s'agit de la convention signée avec la société Cairn-info, fondatrice et gestionnaire sur le mode collaboratif du portail Cairn qui a pour objet la numérisation et la commercialisation de la production d'expression française en sciences humaines et sociales- dont, en premier lieu, les revues. C'est à ce titre que le CNL avait déjà contracté un accord avec Cairn en vue de soutenir son développement et ce, dès sa création en 2005.

Au terme échu de cette première convention, en 2010, il est apparu d'une part que Cairn avait parachevé ses objectifs et que, d'autre part, le nouvel enjeu des sciences humaines d'expression française et en version numérisée tenait désormais dans leur traduction dans d'autres langues - à commencer par l'anglais, étalon des référencements internationaux - et que c'était là, au sein d'un horizon fortement concurrentiel, la condition même pour continuer à penser et écrire en français. Le CNL et Cairn ont donc élaboré et signé une nouvelle convention portant sur l'aménagement de l'interface du portail à destination des internautes anglophones, la révision et mise au norme des résumés d'articles existants en anglais, la traduction et diffusion d'un choix de revues éminentes (soit une trentaine, pour deux- tiers de savoir, pour un tiers de débat) ainsi que la livraison régulière d'une sélection d'articles effectuée au sein des autres revues. Le CNL et Cairn se sont donnés une période expérimentale de trois ans avant d'envisager, après évaluation, une généralisation de ce modèle dont l'ambition est, à terme, d'être multilingue en s'appliquant à d'autres langues véhiculaires (Chinois, Espagnol, Portugais, etc.). Le financement en est assuré à 50 %, soit à hauteur de 1,16 M€ par le CNL, les autres 50 % étant à la charge de Cairn et des revues associées.

Ce projet a également pour vocation de converger avec des dispositifs plus généraux qui relèveraient de décisions interministérielles et demeure ouvert aux partenaires institutionnels qui pourraient y contribuer de manière active de même qu'il entend se développer en bon ordre avec des initiatives parallèles quoique fondées sur d'autres principes - une convention entre le CNL et le CNRS est, par exemple, prévue à cet effet. La relation public- privé qui la fonde, l'obligation de professionnalisation, de rentabilité et à terme d'autofinancement qui la commande, le contrôle d'exécution de calendrier et de qualité qui l'ordonne font que, avec cette convention, le CNL était on ne peut plus dans le cadre de ses missions.

Pour clore cette présentation de l'activité 2011 à l'international, le CNL, comme on le voit, procède dans ce domaine comme dans le domaine national en s'efforçant de soutenir la totalité de la chaîne du livre dans son unité, sa diversité et sa réalité.

Un plan immobilier a été élaboré en 2011 et présenté par l'établissement consécutivement à la complétion de toutes les procédures administratives requises ainsi que de toutes les consultations techniques ou juridiques nécessaires. Formalisé dans le Schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI), il a été adopté à l'unanimité au conseil d'administration du printemps 2012. Ce schéma, qui va dans le sens des premières notations de la Cour des comptes et qui a reçu l'assentiment du ministre, consiste pour l'essentiel en un réaménagement et une modernisation des espaces de l'hôtel d'Avejan (à destination première des personnels et de leur regroupement suite à la réforme de l'organigramme) ainsi que de la résiliation de la concession accordée au restaurant « Le Café des lettres » (hors des missions publiques du CNL, source de nuisances pour son activité et d'un revenu marginal), l'ensemble étant financé par la vente à terme de l'appartement du 51 rue de Verneuil dont le CNL est également propriétaire.

Outre ses effets bénéfiques immédiats sur l'activité ordinaire du CNL, ce réaménagement entraîne des économies certaines dans la gestion des repas de commission (près de 1000 servis annuellement) et s'inscrit à ce titre dans la démarche plus générale de diminution de frais poursuivie par le CNL et qui ont enregistré une baisse en 2011 suite à la mise à plat des appels d'offre pour prestations extérieures.

Ce recouvrement des espaces comporte un autre avantage significatif, en ce qu'il permet au CNL d'accueillir les métiers du livre qu'il a pour mission de servir et ce, en des occasions qui correspondent à un large spectre allant du séminaire de travail à la rencontre avec un auteur. Tout au long de 2011, une réunion hebdomadaire a ainsi permis à une équipe éditoriale donnée d'échanger avec les services concernés du CNL afin de parfaire les relations de part et d'autre. Courant 2011, les « Jeudis du CNL » sont aussi devenus hebdomadaires et une vingtaine d'écrivains ont pu faire partager leur actualité à leurs lecteurs. Cette même année a été marquée d'événements rassembleurs, qu'il se soit agi par exemple d'anniversaires de personnalités (les 100 ans de Maurice Nadeau) ou de maisons d'édition (les 90 ans des PUF), mais aussi de journées d'études (Pierre Nora), de lectures poétiques (Patti Smith), d'hommages à un disparu (Pierre Dumayet), de remises de prix (le prix du livre audio, à destination notamment des publics empêchés), ou encore de conférence de presse de festivals (Est/Ouest).

À l'occasion de ces réunions, rencontres et événements, dont on trouvera la liste complète sur le site de l'établissement, ce sont plus de 3 000 personnes qui ont pu ainsi échanger, en l'hôtel d'Avejan, avec des dizaines et des dizaines d'acteurs du livre, bénéficiaires ou partenaires du CNL qui a pu montrer de la sorte, visiblement, qu'il est bien une maison du livre ouverte à tous.

Interventions du Centre national du livre, de 2009 à 2011

	Nombre de demandes			Nombre d'aides			Montants alloués			Demandes			Aides			Montants		
	2009	2010	2011	2009	2010	2011	2009	2010	2011	09/10	10/11	09/11	09/10	10/11	09/11	09/10	10/11	09/11
Total des interventions	4 393	4 401	4 580	3 077	2 978	2 998	26 076 347 €	26 785 930 €	29 328 975 €	0,2%	4,1%	4,3%	-3,2%	0,7%	-2,5%	2,7%	9,5%	12,5%
Auteurs et traducteurs	771	779	826	456	433	432	2 955 737 €	2 790 367 €	2 840 465 €	1,0%	6,9%	7,1%	-5,0%	-0,2%	-5,3%	-5,6%	1,8%	-3,9%
Bourses	681	688	739	374	357	360	2 592 927 €	2 445 187 €	2 515 145 €	1,0%	7,4%	8,5%	-4,5%	0,8%	-3,7%	-5,7%	2,9%	-3,0%
Assistances culturelle	90	91	87	82	76	72	362 810 €	345 180 €	324 220 €	1,1%	-4,4%	-3,3%	-7,3%	-5,3%	-12,2%	-4,9%	-5,9%	-10,5%
Editeurs et Revues	2 538	2 612	2 574	1 802	1 777	1 687	7 432 012 €	9 042 238 €	10 107 135 €	2,9%	-1,5%	1,4%	-1,4%	-5,1%	-6,4%	21,7%	11,8%	36,0%
Subventions à l'édition (crédits de préparation, subventions publications, opérations particulières...)	958	1 075	1 012	615	670	641	2 281 120 €	2 451 700 €	2 283 761 €	12,2%	-5,9%	5,6%	8,9%	-4,3%	4,2%	7,5%	-6,8%	0,1%
Introduction	592	587	595	334	359	358	1 654 297 €	1 617 491 €	1 767 638 €	-0,8%	1,4%	0,5%	7,5%	-0,3%	7,2%	-2,2%	9,3%	6,9%
Extraduction	529	515	494	491	384	313	818 278 €	763 485 €	807 786 €	-2,6%	-4,1%	-6,6%	-21,8%	-18,5%	-36,3%	-6,7%	5,8%	-1,3%
Prêts à la publication	36	22	3	3	2	2	25 400 €	17 900 €	8 400 €	-39,9%	-86,4%	-91,7%	-33,3%	0,0%	-33,3%	-29,5%	-53,1%	-66,9%
Prêts économiques	10	7	9	7	7	7	346 000 €	435 000 €	468 500 €	-30,0%	28,6%	-10,0%	0,0%	0,0%	0,0%	25,7%	7,7%	35,4%
Numerisation (préparation multimédia, sites Internet, politique numérique, éditeurs)	64	83	156	40	64	99	1 065 598 €	2 520 112 €	2 981 835 €	29,7%	88,0%	143,8%	60,0%	54,7%	147,5%	136,5%	18,3%	179,8%
Revues (y compris numérisation et conventions)	349	323	305	312	291	267	1 241 319 €	1 236 550 €	1 789 315 €	-7,4%	-5,6%	-12,6%	-6,7%	-8,2%	-14,4%	-0,4%	44,7%	44,1%
Activités littéraires	285	334	375	218	251	259	3 720 000 €	4 182 425 €	4 117 836 €	17,2%	12,3%	31,6%	15,1%	3,2%	18,8%	12,4%	-1,5%	10,7%
Associations d'amis d'auteurs	91	83	79	78	77	74	159 600 €	165 000 €	157 000 €	-8,8%	-4,8%	-13,2%	-1,3%	-3,9%	-5,1%	3,4%	-4,8%	-1,6%
Animations littéraires en région	141	138	148	97	93	96	1 896 700 €	2 095 636 €	2 095 636 €	-2,1%	7,2%	5,0%	-4,1%	-1,0%	-1,0%	8,5%	1,9%	10,5%
Lire en fête / A vous de lire !	55	94	94	43	48	48	143 625 €	293 500 €	293 500 €	#DIV/0!	70,9%	#DIV/0!	#DIV/0!	11,6%	#DIV/0!	#DIV/0!	104,4%	#DIV/0!
Printemps des poètes (salés en commission, aide à l'association)	34	37	40	24	19	27	120 800 €	77 900 €	357 300 €	8,8%	8,1%	17,6%	-20,8%	42,1%	12,5%	-35,5%	358,9%	195,9%
Echanges littéraires internationaux	6	7	3	6	5	3	187 000 €	197 000 €	167 000 €	16,7%	-57,1%	-50,0%	-16,7%	-40,0%	-50,0%	5,3%	-15,2%	-10,7%
Associations partenaires (activités permanentes d'animations littéraires, fonctionnement associatif participatives)	13	14	11	13	14	11	1 355 900 €	1 541 900 €	1 047 000 €	7,7%	-21,4%	-15,4%	7,7%	-21,4%	-15,4%	13,7%	-32,1%	-22,8%
Librairies	480	438	551	340	307	419	2 274 675 €	2 524 163 €	2 202 665 €	-8,8%	25,8%	14,8%	-9,7%	36,5%	23,2%	11,0%	-12,7%	-3,2%
En France :	398	323	414	265	233	315	1 946 000 €	2 223 500 €	1 865 000 €	-18,8%	28,2%	4,0%	-12,1%	35,2%	18,9%	14,3%	-16,1%	-4,2%
... Catalogues thématiques	3	3	3	3	3	3	25 000 €	12 000 €	24 000 €	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	-52,0%	100,0%	-4,0%
... Fonds thématiques	14			7			12 000 €			-100,0%	#DIV/0!	-100,0%	-100,0%	#DIV/0!	-100,0%	-100,0%	#DIV/0!	-100,0%
... Création de premier stock	32	37	37	20	22	20	227 500 €	218 500 €	193 500 €	15,6%	0,0%	15,6%	10,0%	-9,1%	0,0%	-4,0%	-11,4%	-16,9%
... Prêts économiques	27	23	30	16	15	19	488 000 €	1 113 000 €	493 500 €	-14,8%	30,4%	11,1%	-6,3%	26,7%	18,8%	128,1%	-55,7%	1,1%
... Sites internet / librairies	3	1		2	1		30 000 €	38 000 €		-66,7%	-100,0%	-100,0%	-50,0%	-100,0%	-100,0%	26,7%	-100,0%	-100,0%
... Librairies dans les salons	2			1			3 500 €			-100,0%	#DIV/0!	-100,0%	-100,0%	#DIV/0!	-100,0%	-100,0%	#DIV/0!	-100,0%
... Mise en valeur des fonds en librairie	317	259	344	216	192	273	1 160 000 €	842 000 €	1 154 000 €	-18,3%	32,8%	8,5%	-11,1%	42,2%	26,4%	-27,4%	37,1%	-0,5%
A l'étranger	82	115	137	75	74	104	328 675 €	300 663 €	337 665 €	40,2%	19,1%	67,1%	-1,3%	40,5%	38,7%	-8,5%	12,3%	2,7%
Bibliothèques	299	228	191	241	200	162	1 088 428 €	738 157 €	718 680 €	-23,7%	-16,2%	-36,1%	-17,0%	-19,0%	-32,8%	-32,2%	-2,6%	-34,0%
Politique numérique (ENR)	5	4	24	5	4	24	5 399 970 €	4 539 975 €	6 000 000 €	-20,0%	500,0%	380,0%	-20,0%	500,0%	380,0%	-15,9%	312,2%	11,1%
Divers Diffusion (DOBEAM + Politique numérique plate-formes)	10	3	35	10	3	12	35 525 €	73 605 €	383 994 €	-70,0%	1066,7%	250,0%	-70,0%	300,0%	20,0%	107,2%	421,7%	980,9%
Organisations professionnelles*	5	3	4	5	3	4	3 170 000 €	2 895 000 €										

* BIEF, ADELIC, S.I.F., I.N.I.F., A.I.F.F. en 2009 / BIEF, ADELIC, A.I.F.F. en 2010 / BIEF, ADELIC, A.I.F.F., S.C.D.L. en 2011
S'ajoutent en 2011, 88 demandes pour 46 labels "LIR" attribués, 55 demandes pour 24 labels "LR" attribués et 40 demandes pour 27 agréments "LRE" attribués.

Répartition géographique des aides 2011, par domaine d'intervention

	CREATION		EDITION		DIFFUSION MARCHANDE		DIFF. NON MARCHANDE		PROMOTION		TOTAL		% du total	
	Nbre d'aides	Montants	Nbre d'aides	Montants	Nbre d'aides	Montants	Nbre d'aides	Montants	Nbre d'aides	Montants	Nbre d'aides	Montants	Nbre d'aides	Montants
PARIS	132	995 025 €	750	3 848 540 €	404	6 404 693 €	32	6 030 920 €	58	1 516 836 €	1 376	18 796 014 €	45,9%	64,1%
IDF HORS PARIS	46	288 140 €	89	252 892 €	35	182 121 €	14	77 470 €	22	186 800 €	206	988 423 €	6,9%	3,4%
TOTAL IDF	178	1 283 165 €	839	4 102 432 €	439	6 586 814 €	46	6 108 390 €	80	1 703 636 €	1 582	19 784 437 €	52,8%	67,5%
ETRANGER	117	582 000 €	47	173 050 €	117	1 237 635 €	2	87 000 €	1	2 000 €	284	2 081 685 €	9,5%	7,1%
RHONE ALPES	26	176 600 €	47	166 746 €	41	639 061 €	19	93 840 €	25	396 000 €	158	1 472 247 €	5,3%	5,0%
PACA	18	97 500 €	64	276 723 €	37	190 726 €	13	27 300 €	26	460 500 €	158	1 052 749 €	5,3%	3,6%
MIDI PYRENEES	11	89 500 €	46	178 300 €	23	129 392 €	7	14 660 €	10	172 000 €	97	583 852 €	3,2%	2,0%
LANGUEDOC ROUSSILLON	8	71 500 €	61	277 813 €	16	59 280 €	7	27 030 €	11	133 500 €	103	569 123 €	3,4%	1,9%
PAYS DE LOIRE	9	63 000 €	16	88 360 €	19	77 977 €	15	60 040 €	13	132 100 €	72	421 477 €	2,4%	1,4%
AQUITAINE	11	85 220 €	33	73 000 €	12	66 000 €	11	47 790 €	14	125 500 €	81	397 510 €	2,7%	1,4%
BRETAGNE	10	60 000 €	6	17 570 €	21	157 706 €	12	11 550 €	8	148 000 €	57	394 826 €	1,9%	1,3%
POITOU CHARENTES	5	42 000 €	13	32 900 €	9	96 665 €	3	4 930 €	6	175 000 €	36	351 495 €	1,2%	1,2%
CENTRE	10	59 520 €	10	42 800 €	9	65 000 €	5	6 410 €	9	102 500 €	43	276 230 €	1,4%	0,9%
ALSACE	5	55 000 €	7	32 900 €	10	64 000 €	5	29 390 €	3	29 000 €	30	210 290 €	1,0%	0,7%
AUVERGNE	4	30 100 €	15	50 050 €	10	38 000 €	10	32 100 €	7	57 500 €	46	207 750 €	1,5%	0,7%
BASSE NORMANDIE	1	12 200 €	19	34 210 €	9	34 840 €	3	5 550 €	5	110 000 €	37	196 800 €	1,2%	0,7%
LORRAINE	3	19 000 €	9	24 890 €	10	38 000 €	4	6 890 €	6	81 500 €	32	170 280 €	1,1%	0,6%
NORD PAS DE CALAIS	3	31 500 €	11	25 340 €	6	24 000 €	5	13 220 €	7	74 000 €	32	168 060 €	1,1%	0,6%
BOURGOGNE	6	45 200 €	2	7 210 €	10	86 000 €	4	10 880 €	4	16 500 €	26	165 790 €	0,9%	0,6%
LIMOUSIN	1	7 000 €	8	25 450 €	4	16 000 €	5	58 060 €	8	58 700 €	26	165 210 €	0,9%	0,6%
FRANCHE COMTE	2	16 400 €	11	20 255 €	9	39 000 €	2	27 400 €	3	38 000 €	27	141 055 €	0,9%	0,5%
CHAMPAGNE ARDENNE	2	21 000 €	1	3 200 €	3	11 000 €	3	21 080 €	3	43 600 €	12	99 880 €	0,4%	0,3%
PICARDIE	2	5 360 €	6	17 400 €	9	33 000 €	1	2 870 €	6	33 300 €	24	91 930 €	0,8%	0,3%
CORSE			1	1 400 €	2	81 204 €			1	8 000 €	4	90 604 €	0,1%	0,3%
REUNION					4	90 000 €					4	90 000 €	0,1%	0,3%
HAUTE NORMANDIE	2	15 700 €	3	9 760 €	10	53 000 €	2	7 230 €	1	3 000 €	18	88 690 €	0,6%	0,3%
POLYNESIE FRANCAISE			3	14 425 €					1	8 000 €	4	22 425 €	0,1%	0,1%
MARTINIQUE					1	5 000 €	1	13 540 €			2	18 540 €	0,1%	0,1%
GUYANE					1	5 000 €	1	1 530 €			2	6 530 €	0,1%	0,0%
NOUVELLE CALEDONIE									1	6 000 €	1	6 000 €	0,0%	0,0%
MAYOTTE					1	3 510 €					1	3 510 €	0,0%	0,0%
TOTAL	434	2 868 465 €	1 278	5 696 184 €	842	9 927 810 €	186	6 718 680 €	259	4 117 836 €	2 999	29 328 975 €	100%	100%
REGIONS HORS IDF & ETR.	139	1 003 300 €	392	1 420 702 €	286	2 103 361 €	138	523 290 €	178	2 412 200 €	1 133	7 462 853 €	37,8%	25,4%
OUTRE-MER	0	0 €	3	14 425 €	7	103 510 €	2	15 070 €	2	14 000 €	14	147 005 €	0,5%	0,5%

